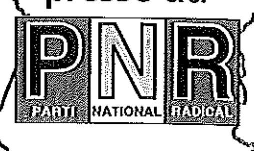
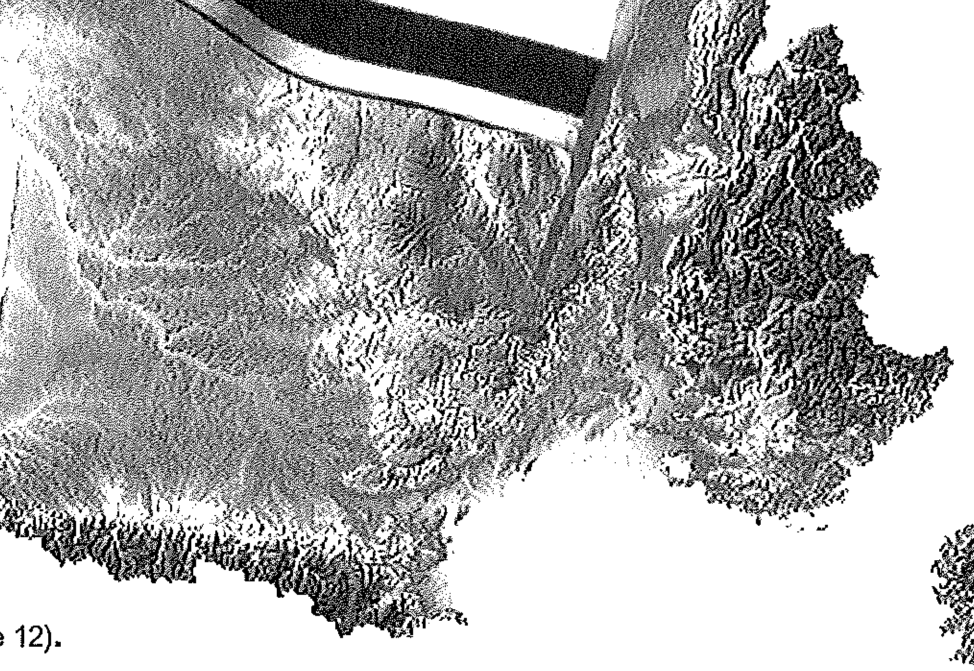
Le **National Radical**



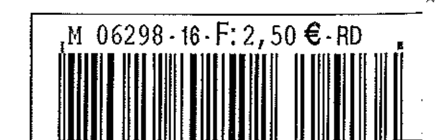
«Un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile (Thucydide - 460-395 avant J.C)

N° 16 – Juin-Juillet-Août 2010 – **Prix : 2,50 euros**

LES JUIFS QUI DOMINENT LA FRANCE



SOMMAIRE :





Le constat de l'état de la France est accablant : démantèlement des ser-vices publics, délocalisations de nos ndustries, effondrement de notre pouvoir d'achat, perte de l'identité nationale, perte des valeurs morales, insécurité, immigration, mainmise sur les médias...

Et encore, c'est sans parler de la cor-ruption, de la débauche, de la vulgarité étalée au plus haut sommet de l'État, de la désor-ganisation de la police, de la gendarmerie, de l'armée, de la destruction programmée de la Justice, du climat insurrectionnel des banlieues.

Plus un jour ne passe sans que nous ayons connaissance de quelques nouveaux coups tordus, de nouveaux scandales, de quelques escroqueries révélées, de quelques supercheries...

Sur les retraites, par exemple : les finan-ciers et les marchands qui dirigent le Monde veulent imposer, en prétextant l'allongement de l'espérance vie, par le biais des pantins qu'ils mettent au pouvoir, le recul de l'âge de départ en retraite à 62, puis 63, 64 et 65 ans. Mais ce qu'ils ne disent pas, c'est que l'espéran-ce de vie en bonne santé n'est que de 63 ans. Ce qu'ils nous proposent donc c'est de tra-vailler jusqu'au seuil de la Mort.

L'espérance de vie « en bonne santé » c'est-à-dire sans limitation d'activité (ou sans incapacité majeure liée à des maladies chroni-ques, aux séquelles d'affections aiguës ou de traumatismes) répond à un enjeu de bien-être. En France, en 2007, l'espérance de vie « en bonne santé » à la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes. Elle est plus faible pour les hommes, 63,1 ans (source INSEE).

Personne parmi nos technocrates, spé-cialistes et politiciens patentés, n'envisage, dans les solutions pour sauver les systèmes sociaux, de taxer les profits du Capital ; ces gens qui spéculent et qui gagnent près de .000 milliards d'euros par an, soit le double des revenus du travail sur lesquels sont cal-culées nos retraites.

Oui, il y a de l'argent, il suffirait alors, pour sauver notre système social, de chas-ser les traîtres des affaires publiques, et de taxer ces mêmes gens qui ne créent ni travail avec leurs milliards, ni solidarité fiscale en n'étant ni taxés ni imposés sur ces sommes colossales !

Pourtant, au lieu de cela, le gouverne-ment vient de nous annoncer que ce sont les classes laborieuses qui vont, à nouveau, devoir faire des efforts pour réduire le déficit public de la France qui s'établit à 152 milliards d'euros. Les "niches" fiscales et sociales seront choisies comme cibles. Parmi elles figure la suppression de l'abattement de 10% sur le montant des pensions et des retraites. Sarkozy tient parole, il n'augmente pas les impôts... il supprime simplement les réductions d'impôts !

Toutefois, l'État ne serait pas épargné, précisent les services du Premier ministre. Mais rien n'indi-que si Nicolas Sarkozy était prêt à montrer l'exemple en renonçant à la fabuleuse augmentation de rémuné-rations qu'il s'était outrageusement octroyée en 2008. Pour mémoire, rappelons qu'il avait fait passer sa rémunéra-tion de chef de l'État de 7.084 euros à 19.331 euros mensuels.

Rien, non plus, n'indique si les Banques qui continuent à prospérer sur le terreau de la misère seront mises à contribution. Rien, sinon cette petite phrase en signe de clin d'œil prononcé par les services du Premier ministre : *« Pour les trois années à venir, les dépenses de l'État,* ***hors charges d'intérêt de la dette...****, seront gelées en valeur ».* Les banques sont donc rassurées, les sommes considérables qu'elles engrangent chaque année, au titre des intérêts de la charge de la dette du déficit budgétaire, ne sont pas visées par la cure d'austérité !

Comment, alors, ne pas voir que cette situation n'est pas naturelle et qu'elle est forcément la conséquence d'une volonté déli-bérée d'anéantissement des nations euro-péennes et en premier lieu celle de la France. Volonté incompréhensible autrement que par l'explication qu'en donne régulièrement le Parti National Radical lorsqu'il en fait porter la responsabilité aux puissants lobbies financiers organisés en véritables réseaux mafieux.

Réseaux mafieux agissant en complicité avec nos soi-disant représentants du peuple qui, en réalité, ne représentent que leurs seuls intérêts personnels ainsi que ceux de leurs propres partis politiques, eux-mêmes, du reste, inféodés à ces puissances d'argent.

Comment autrement admettre que les riches deviennent toujours plus riches, les pauvres, sacrifiés sur l'autel de l'ultramondia-lisme, toujours plus pauvres ; que les bonus distribués par les banques à leurs dirigeants atteignent des sommets historiques quand tout va bien pour elles et que c'est le contri-buable qui renfloue les caisses quand elles perdent de l'argent !

Peut-on encore parler de République quand le Président détient tous les pouvoirs, les pleins pouvoirs ?

Peut-on encore parler de République quand la destruction de nos institutions est programmée par un seul homme, par celui qui se faisait le chevalier de la baisse des impôts et qui nous impose régulièrement de nouvelles taxes, celui qui proposait de tra-vailler plus pour gagner plus, qui promettait la sécurité à tous nos concitoyens. Celui qui par la captation de tous les pouvoirs s'autorise à décider de tout. Celui qui a violé la Vox populi en faisant voter par ses députés godillots le traité européen rejeté massivement par le peuple ?

Oui, peut-on encore véritablement parler de République quand son Président se révèle être un véritable monarque et l'Assemblée nationale une simple chambre d'enregistre-ment qui entretient grassement une pléthore de bavards inutiles ?

Qu'on ne se méprenne pas, le Parti National Radical n'en est pas pour autant antirépublicain ni même antiparlementaire. Ce n'est pas en cassant le thermomètre qu'on fait tomber la fièvre du malade !

Il appelle simplement, pour combattre tous ces maux, à la restauration d'une véri-table République nationaliste, catholique et sociale, comme définie dans son programme. Une telle restauration devant, obligatoire-ment et prioritairement passer par l'interdiction totale d'accès aux responsabilités de la fonc-tion publique et de l'État aux francs-maçons et par la réhabilitation des valeurs morales catholiques qui ont fondé nos sociétés occi-dentales.

Précisons, à ceux qui pensent que le catholicisme est incompatible avec la République, qu'objectivement et foncièrement rien ne peut être plus absurde qu'une telle allégation.

Devons-nous préciser que les vérita-bles fondements de la République reposent principalement sur l'instauration du suffrage universel et de la démocratie et que ces deux postulats fondamentaux, qui ne remettent nullement en question l'existence de Dieu, ne semblent aucunement en contradiction avec la doctrine de l'Église catholique ?

Si bien même, la Constitution procla-me que la République française est une République laïque, rien n'empêche qu'elle puisse devenir, par la volonté du peuple, une République catholique fidèle aux lois naturel-les que notre religion a enseignées depuis les temps immémoriaux.

L'exemple de l'Alsace-Lorraine pour-rait, à lui seul, concrétiser cet espoir ! Ainsi, le Concordat de 1801, par lequel la religion catholique, sans être reconnue comme reli-gion d'État, forme un pouvoir distinct, ratifié par le pape Pie VII et Bonaparte, a mar-qué le début de l'ère moderne sans que la République ait eu à en souffrir. Faut-il souli-gner que ce Concordat, dénoncé par la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État, est toujours en vigueur !

Alors pourquoi ce qui vaut an Alsace-Lorraine ne vaudrait-il pas pour l'ensemble de notre nation ?

Maurice Martinet

Président du Parti National Radical

Le National Radical
Organe officiel du
Parti National Radical.
Publication trimestrielle
Directeur de la publication :
Maurice MARTINET.
Directeur Adjoint : John Hodgkinson
Rédaction/Administration/
Abonnement : BP 11
03360 AINAY-LE-CHATEAU
Tél. 02 48 60 63 02
Courriel :
le_national_radical@yahoo.fr
Dépôt légal à parution
ISSN : 1772-9599
Commission Paritaire : 0313P11505
Editeur : ASPIS - Association loi 1901
N° 0731005325
Imprimé par :
ICSA - 18200 Saint-Amand-Montrond

COMMUNIQUÉ

Il est expressément demandé aux personnes qui adressent des courriers de demandes d'informations à la Rédaction de la publication, d'indiquer un numéro de téléphone fixe pour qu'il puisse leur être répondu oralement.

Face à l'afflux de demandes écrites régulières et croissantes, la Rédaction informe qu'elle n'est plus en mesure de répondre individuellement, par courrier, à chacunes d'elles.

LES JUIFS QUI DOMINENT LA FRANCE

Cet article est extrait de l'ouvrage, très bien renseigné, de Lawrence Auster intitulé « Les Juifs qui dominent et détruisent la France. » L'auteur dévoile ainsi les noms de ceux qui contrôlent l'ensemble des médias et des autres figures illustres qui monopolisent le showbiz, le monde politique et celui des affaires. Tous portent le sceau du judaïsme.

Précisons que l'auteur est un Juif converti au christianisme et qu'il a écrit plusieurs ouvrages sur l'immigration et le multiculturalisme.

****

En démocratie, l'information est censée être libre et plurielle. En réalité, les médias importants sont entièrement entre les mains des Juifs, et ce, pratiquement dans tous les domaines. Ceux-ci s'acharnent à faire passer leurs ennemis, au mieux pour des imbéciles et de dangereux malades, au pire pour des monstres incarnant le diable. L'antisémitisme serait le mal absolu et, désormais, l'antisémite c'est celui que les Juifs n'aiment pas.

PETIT TOUR D'HORIZON SUR LA COLONISATION CULTURELLE

La télévision et/ou la radio :

J.-P. ELKABBACH, Serge MOATI, Jérôme CLEMENT/LEHMANN, Michel et Marie DRUCKER, Michel POLAC, Alexandre ADLER, Anne SINCLAIR, Beatrice SCHOENBERG, Daniel SCHNEIDERMANN, Michel FIELD, Paul NAHON, Bernard BENYAMIN, Patrick "DE CAROLIS", Ivan LEVAI, Paul AMAR, KRAVETZ, Emmanuel CHAIN, Gérard MILLER, Benjamin CASTALDI, Daniela LUMBROSO, Dominique FARRUGIA, Serge ADDA, Laurent WEIL, Nicolas HULOT, ROTMAN, MORANDINI, « ARTHUR », KIEFFER, NAKAD, MANO, NAMIAS, ALLAL, FOGIEL, GALZI, ABITBOL, CYMES, BEIGBEDER, ELKRIEF, COLLARO, etc. Autant de noms de responsables et animateurs juifs de la télévision (et/ou de la radio) qui déterminent le choix des programmes et leur mode de présentation. Les membres d'un réseau virtuel qui, par-delà les particularités ou même de sourdes rivalités internes, participent à une même dynamique au profit d'un objectif commun.

A France Culture, Laure ADLER et ensuite David KESSLER veillent sur les intérêts d'Israël et de la "communauté". A France-Inter et RFI, c'est Gilles SCHNEIDER. A Europe 1, c'est J. ABERGEL.

La presse

Et il en est de même si l'on se tourne vers la presse "libre et démocratique" : L'Évènement du Jeudi (disparu en 2000), de Georges-Marc BENHAMOU et d'Annette KAHN, Marianne, de Jean-Francois KAHN ; Le Nouvel Observateur de Jean BENSAID, dit Jean DANIEL ; L'Express, de SERVAN-SCHREIBER et Denis JEAMBAR ; VSD, fondé par Maurice SIEGEL ; Télérama de Marc JEZEGABEL et Cie ; Courrier international d'Alexandre ADLER puis de Bernard KAPP, Libération de Serge JULY et des ROTHSCHILD. Le plus gros actionnaire du journal Le Monde est Alain de GUNZBURG, gendre du milliardaire Edgar BRONFMAN (N°1 mondial de l'alcool et President du Congrès juif mondial). Son principal "surveillant" en est Alain MINC. Le groupe Socpresse de Serge DASSAULT (Serge BLOCH) contrôle Le Figaro (où sévit également Alain-Gérard SLAMA), Spectacle du Monde, Valeurs actuelles, L'Expansion, TV Magazine et plusieurs journaux régionaux (La Voix du Nord, Le Progrès de Lyon, Le Dauphiné libéré, etc.). On peut aussi citer Paris-Match d'Alain GENESTAR, Lire de Pierre ASSOULINE. Le Nouvel Economiste de Jacques ABERGEL. Le Point de Franz-Olivier GIESBERT. Les Echos des SERVAN-SCHREIBER et d'Erik IZRAELEWICZ.

Les livres

Côté livres, les Editions du Seuil du groupe La Martinière (détenu principalement par les frères WERTHEIMER), Odile JACOB, tout comme CALMANN-LEVY, La Découverte (ex-Maspero), les Editions de Minuit, NATHAN ou Denoël d'Olivier RUBINSTEIN sont également juives.

Ce ne sont là que quelques exemples, parmi une multitude d'autres. En moyenne, un quart à un tiers des nouvelles parutions disponibles en librairie, en particulier pour les essais et les études sociopolitiques, sont signés par des auteurs juifs.

Visiblement, en France, il faut bien plus que du talent pour réussir à se faire éditer !

Le cinéma

Pour le cinéma également, la domination juive est écrasante. En fait, à l'échelle de la France, elle est au moins aussi importante que celle de leurs congénères sur le cinéma américain.

D'innombrables talents sont ainsi étouffés par leur monopole. Mais on bat la grosse caisse, on crie au génie pour tout ce qui porte l'estampille judaïque : Jean-Jacques GOLDMAN, Patrick BRUEL (BENGUIGUI), Etienne DAHO (DAHAN), Francois FELDMAN, Michel BOUJENAH, Michel JONASZ, CharlElie COUTURE, Tom NOVEMBRE, Michel POLNAREFF, Dany BRILLANT (COHEN), Ophélie WINTER, Ariel WIEZMAN, Daniel COHEN, Maurice SZAFRAN, Daniel EMILFORK, Michael (BENA)YOUN, Cédric KLAPISCH, Diane KURIS, SAPHO (Danielle EBGUY), Vanessa GUEDJ, Elie SEMOUN, Valérie ZARROUK, Agnès JAOUI, Elsa ZYLBERSTEIN, Frédéric DIEFENTHAL, Axel AIDAN, Gad EL MALEH, JENIFER (DADOUCHE-BARTOLI, Jenifer Yaël), CHEDID, KAPLAN, NATAF, SALOMONE, KAZAN, MOCKY, OURY, BACRI, ARY, BENICHOU, SHIREL, SABBAG, LARUSSO, RAMZY, BEDIA, GOZLAN, LINDON, HALIMI, BISMUTH, CHEMLA, BRAMI, HADDAD, MAROUANI, SOLAL, SHAPIRO, LEVY, MEYER, ATTAL, DREYFUS, SIMON, BSNAINOU, KAGAN, NAHMIAS, BLOCH, etc...

Notez les noms des producteurs au bas des affiches de cinéma. Pour mémoire, rappelons aussi qu'aux USA, les Juifs contrôlent la plupart des médias influents, qu'il s'agisse de la presse écrite, de la télévision, du cinéma ou, de plus en plus, internet. Le New York Times, Washington Post, International Herald Tribune, Wall Street Journal, USA Today, Newsweek, New York Post, People, Sports Illustrated, Cosmopolitan, et d'autres leur sont ainsi entièrement dévoués. Et il en est de même des groupes Time-Warner (AOL, CNN, Home Box Office, Warner Bros, Time Inc., New Line Cinema, etc.), Viacom-CBS (Paramount, CBS, UPN, MTV, BET ou Black Entertainment Television pour mettre en condition les Noirs, Showtime, Sundance Channel, etc.), ABC-Disney, Fox Entertainment Group (Fox News, Twentieth Century Fox, National Geographic Channel, etc.). Et ainsi de suite.

Hollywood, on le sait a toujours été un fief des Juifs, à tous les niveaux. Hollywood Premier, le magazine du cinéma de Michael SALOMON a publié (avril 2001) la liste des "100 personnalités les plus influentes" de Hollywood. Le numéro 1 est désormais Gerald LEVIN de Time-Warner-AOL, qui détrône ainsi Summer REDSTONE (son véritable patronyme est ROTHSTEIN) de Viacom (CBS, Paramount, MTV, etc.). Le numéro 3 est l'"Australien" Rupert MURDOCH, et le numéro 4 est un autre Juif : Michael EISNER (Disney, ABC, Miramar, etc.).

Ancien militant maoïste, Marin KARMITZ, président du MK2 Group (premier distributeur indépendant français) et président de la Fédération national des distributeurs de films, a été à la pointe du boycott français du film "La Passion" de Mel Gibson.

Alex MOISE est à l'origine de l'annulation du spectacle de l'humoriste Dieudonné à l'Olympia (février 2004), mais aussi à Deauville et Roanne. Il est le secrétaire général de la Fédération Sioniste de France.

Les associations...

Toutes les associations dites "sans frontières" sont également dominées par des Juifs. Et il en est de même des plus puissantes organisations "antiracistes", ayant pour vocation (subventionnée par l'État !) d'exercer la terreur au service de la "pensée unique" : Ligue des Droits de l'Homme, LICRA, MRAP (regroupant des Juifs communistes avant d'être plus ou moins "récupéré" par des Maghrébins pro-sionistes), SOS-Racisme (instrument de manipulation des Noirs et des immigrés maghrébins fondé notamment par Laurent FABIUS et Julien DRAY).

La politique

Lors du dîner annuel du CRIF (Conseil représentatif des Institutions Juives de France) de janvier 2005 où durent assister 16 ministres en exercice conduits par J.-P. Raffarin, son président Roger CUKIERMAN, s'est permis de réprimander vertement le gouvernement "français" qui s'est contenté de courber la tête. On a bien vu qui sont les véritables maîtres en France !

La démocratie est censée garantir la liberté d'expression. Mais force nous est de constater que la censure est partout présente dès qu'il s'agit d'aborder certaines questions dérangeantes pour les puissants du moment.

Nous avons le droit de tout dire, sauf le principal. Il est interdit de dénoncer le pouvoir extraordinaire des Juifs, leur politique de destruction des peuples européens par immigration et métissage.

TOUS LES MOYENS SONT BONS

Le changement patronymique

En France, outre les patronymes d'origine biblique, la plupart des noms de "Français" à consonance polonaise ou germanique peuvent appartenir à des Juifs, sauf dans le cas des Alsaciens et Mosellans. Il faut aussi faire attention aux noms à consonance russe ou Anglo-saxonne. Il ne faut pas oublier enfin que de nombreuses familles juives ont réussi à adopter des patronymes typiquement français, surtout depuis 1945. Lorsqu'ils portent un nom qui n'évoque en rien leurs véritables

Suite à la page 4

– Les Juifs qui dominent la France – suite de la page 3

origines, les Juifs s'arrangent pour afficher au moins un prénom biblique (genre David, Daniel, Michael, Nathan, Benjamin, Simon, etc.) qui peut, à l'occasion, servir de signe de reconnaissance. Ainsi, dans les affaires par exemple, décliner ce genre de prénom au téléphone aide beaucoup à faire avancer les choses lorsque l'interlocuteur est lui-même juif.

Le totalitarisme

La loi FABIUS-GAYSSOT du 13 juillet 1990 permet de punir de lourdes amendes les journaux nationalistes et de les étouffer. Les historiens révisionnistes sont pourchassés sans pitié, couverts de crachats, bastonnés en pleine rue, condamnés aux amendes les plus lourdes. Leurs revues sont interdites. Vous ne les trouverez pas à la FNAC.

Des centaines d'ouvrages gênants ne circulent que dans une quasi-clandestinité. Le premier magistrat de France, Pierre DRAY (1999), premier président de la Cour de cassation, est aussi le President de l'Association des Amis de l'Université de Jérusalem. Il condamne lourdement tous les écrits révisionnistes. La loi LELLOUCHE du 3 février 2003 aggrave encore la loi FABIUS-GAYSSOT.

Les historiens révisionnistes sont pourchassés et bastonnés en pleine rue par les milices privées juives (Betar ou LDJ) que la police ne inquiète jamais, condamnés à la ruine et au silence. Leurs revues sont interdites, tout comme leurs sites web que même les fournisseurs d'accès et les moteurs de recherche sont obligés de filtrer. Des centaines d'ouvrages gênants ne circulent que dans la clandestinité ou sur internet, par des voies détournées.

La seule “réponse” juive au défi intellectuel est la censure ! Face à l'érudition d'une poignée d'adversaires marginalisés, obligés de travailler dans la clandestinité, la redoutable armée des universitaires juifs en est réduite à recourir aux lois d'exception pour faire taire. Aux arguments scientifiques, ils répliquent par la répression policière ou même le matraquage de la part de leurs nervis.

LES JUIFS SONT PARTOUT AUX POSTES DU POUVOIR

Les Juifs sont réellement partout, tenant les rênes du pouvoir. Mais leur véritable génie réside dans la manipulation et l'accaparement des places grâce à la solidarité tribale. Ils ne sont forts que par l'affaiblissement des autres, l'exclusion des autochtones des postes clés, dans leur propre pays. Voilà pourquoi ils ont besoin de diviser ces derniers, tout en les culpabilisant à mort pour les démoraliser. Leur mainmise sur les médias leur fournit les moyens d'une propagande massive et omniprésente. C'est aussi à cela que sert la “Shoah”, leur épée et leur bouclier. A la moindre menace, réelle ou supposée, en réponse au plus petit signe de réprobation de ceux qu'ils piétinent, ils brandissent l'étendard de l'Holocauste.

Il suffit ainsi d'être catalogué d'“extrême-droite” pour se retrouver dans la ligne de mire des lois scélérates dites “antiracistes” ou “anti-haine” que leurs influences ont partout imposées aux sociétés prétendument démocratiques”. Des “démocraties” qui ne se fondent plus sur une quelconque volonté populaire (désormais, dénigrée comme relevant du “populisme”) mais celle des médias au service des intérêts juifs.

Pour réussir à nous asservir à jamais, ils ont besoin de détruire en nous tout enracinement national, toute fierté collective. Toute volonté de résistance.

C'est cette mainmise sur les moyens de communication, laquelle influe ensuite sur le pouvoir politique et la production universitaire, qui leur permet d'imposer l'idée que la “mondialisation”, en dépit de ses conséquences désastreuses, est inéluctable. Peu de gens sont ainsi en mesure de comprendre qu'en réalité, il ne s'agit ici que du résultat d'un choix, déterminé par la satisfaction des intérêts de quelques groupes dominants. Au sein de ces derniers, les Juifs représentent indéniablement le noyau dur, ayant de ce fait vocation à diriger l'ensemble.

Ainsi, même si les membres d'autres élites réussissent à émerger pour accéder à une réelle puissance, ils seront vite pénalisés à cause de leur disparité naturelle et leur absence de vision commune, les empêchant de s'unir durablement. Ils ne seront jamais que des groupes d'individus et des familles isolées face à des concurrents juifs disposant de solides traditions communautaires. Les millionnaires juifs représentent la tête d'un corps organique aux membres solidaires alors que les autres passent facilement pour les ennemis de leurs propres peuples.

De cette manière, même s'ils ne détiennent pas encore véritablement tous les leviers de commande, on peut d'ores et déjà dire que les Juifs constituent le noyau dominant de la planète, le plus souvent par dirigeants américains et européens interposés.

La liste suivante constitue un simple échantillon et pourrait facilement être allongée, notamment si on y ajoute d'autres industriels puissants et des universitaires influents. De nombreux secteurs de l'économie et des centres de recherches vitaux sont entièrement dominés par des Juifs, même si parfois, en apparence, on retrouve encore des non-juifs à leur tête :

— A —

– **ABECASSIS** Eliette. Ecrivaine. Fille d'Armand ABECASSIS, spécialiste du judaïsme issu d'une famille juive du Maroc.

– **ABEHSERA** Charles. Industriel du textile (Morgan) né dans une famille juive du Maroc.

– **ABERGEL** Jacques. “Le Nouvel Economiste”

– **ADDA** Serge. PDG de TV5, Juif tunisien

– **ADJANI** Isabelle. Juive kabyle.

– **ADLER** Alexandre. Journaliste et documenteur de télévision. Après avoir été militant communiste, il est devenu l'un des principaux propagandistes de la domination américano-sioniste. Son épouse, Blandine KRIEGEL est conseillère à l'Elysée.

– **AFFLELOU** Alain. Industriel, né dans une famille juive du Maroc.

– **AÏDENBAUM** Pierre. Maire PS du IIIe arrdt de Paris. Milliardaire socialiste.

– **AJAOUI** Agnes. Actrice.

– **ALPHANDERY** Edmond. Ancien ministre de l'Economie.

– **AMAR** Paul. Journaliste.

– **ANCONINA** Richard. Comédien, issu d'une famille juive de Tunisie.

– **ANTHONY** Richard. Chanteur.

– **ARDITI** Pierre. Comédien, né d'un père juif. Marié à la comédienne juive Evelyne BOUIX.

– **ARTHUR** Jacques (ESSEBAG). L'animateur est né au Maroc dans une famille juive.

– **ASSAYAS** Olivier. Cinéaste, fils de Jacques Rémy. Frère du comédien Michka ASSAYAS.

– **ATTALI** Jacques. Banquier et écrivain, né en Algérie. Il est le fils d'un riche parfumeur algérois qui aurait voulu être rabbin. La famille s'est installée en France en 1956. Jacques ATTALI devient le conseiller spécial de Mitterrand dès le 11 mai 1981, puis, le président de la Banque européenne de développement où ses largesses pour lui-même et ses amis font scandale.

– **ATTIAS** Richard. Publicitaire et mari de Cécilia CIGANER-ALBENIZ, ex-épouse de Nicolas SARKOZY.

– **AYACHE** Alain. Patron de presse “people”, issu d'une famille juive d'Algérie.

– **AYACHE** Jennifer. Chanteuse du groupe Superbus.

– **AZEMA** Sabine. Actrice.

– **AZOULAY** Jean-Luc. Juif originaire d'Algérie. Co-fondateur avec son compatriote Claude BERDA du groupe AB, produisant des films et animations télévisuelles destinées à la jeunesse.

— B —

– **BACRI** Jean-Pierre. Comédien, issu d'une famille juive d'Algérie.

– **BADI** Chimène. Chanteuse.

– **BADINTER** Robert. Alors qu'il était avocat de la LICRA contre Robert Faurisson, Mitterrand en fit son ministre de la justice en 1981. Président du Conseil Constitutionnel en 1986. Il siège toujours au Conseil représentatif des institutions juives et du Fond social juif unifié. Sa seconde épouse, Elisabeth BADINTER, est la fille du publiciste milliardaire Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET (Publicis Groupe SA) et la petite-fille du communard Edouard VAILLANT (1840-1915).

– **BALASKO** Josiane (BALASCOVIC, dite). Actrice et cinéaste, née dans une famille juive venue de Yougoslavie. Belle-sœur de Richard BERRI et mère de la comédienne Marilou BERRI.

– **BARBELIVIEN** Didier. Auteur, compositeur et interprète.

– **BARNEY** Phil. Chanteur.

– **BARZACH** Michèle. Ancien ministre de la Santé de Chirac. Née le 11 juillet 1943 au Maroc dans une famille juive ashkénaze, elle a été compromise dans le scandale du sang contaminé par le sida.

– **BASHUNG** Alain. Auteur, compositeur et interprète.

– **BAUER** Axel. Auteur, compositeur et interprète.

– **BEART** Emmanuelle. Actrice.

– **BEART** Guy. Auteur, compositeur et interprète.

– **BECAUD** Gilbert. Chanteur.

– **BEDIA** Ramzy. Humoriste.

– **BEIGBEDER** Frédéric.

– **BEIGBEDER** Charles. Son frère, multimillionnaire.

– **BEDOS** Guy. Humoriste.

– **YOUN** Michaël (BENAYOUN). Présentateur de télévision, acteur et amuseur public.

– **BENAZERAF** José. Issu d'une famille juive du Maroc, il est devenu le principal promoteur du cinéma pornographique en France.

– **BENGUIGUI** Jean. Comédien, originaire d'Algérie.

– **BENMAKHLOUF** Alexandre. Ancien conseiller de Jacques Chirac à la mairie de Paris. Ancien directeur de cabinet de l'ancien Garde des Sceaux Jacques Toubon.

– **BENYAMIN** Bernard. Journaliste.

– **BERDA** Claude. Associe de Jean-Luc AZOULAY (AB Productions).

– **BEREGOVOY** Pierre. Il était le fils d'Adrian BEREGOVOY. Né le 23 décembre 1925 à Isum (Russie) dans une famille juive d'Ukraine.

– **BERRI** Claude (LANGMANN). Acteur-producteur de cinéma. Père de l'acteur-producteur Thomas LANGMANN et de l'acteur Julien RASSAM.

– **BERRI** Richard (BENGUIGUI). Comédien, né d'une famille juive d'Algérie.

– **BIRNBAUM** Michel. (New Look, Play Boy)

– **BIRKIN** Jane. Ancienne compagne de Serge GAINSBOURG.

– **BLEUSTEIN-BLANCHET** Marcel

.ctionnaire principal de Publicis Groupe SA.

– **BOOBA** Eli (YAFFA). Rappeur né d'un ère noir et d'une mère juive.

– **BORLOO** Jean-Louis. Ministre 'origine juive de Chirac. Marié à Béatrice CHOENBERG (née SZABO), présentatrice France 2.

– **BOUBLIL** Max. Humoriste.

– **BOUJENAH** Michel. Humoriste et :teur.

– **BRAUMAN** Rony. Un des fondateurs e Médecins sans Frontières. Ses prises de osition en faveur des Palestiniens lui ont alu des critiques virulentes de la part des ıtres Juifs.

– **BRAVO** Christine. Journaliste et pré entatrice de télévision.

– **BREDIN** Jean-Denis. Né HIRSCH-REDIN, devenu BREDIN par décret du 5 mars 1950, ancien associé de Robert ADINTER et académicien antiraciste.

– **BREITMAN** Zabou. Actrice et réalisa ce de cinéma. Fille de l'acteur-réalisateur ean-Claude DERET.

– **BRUEL** Patrick (Né BENGUIGUI). hanteur, acteur et joueur de poker profes onnel issu d'une famille juive d'Algérie. choisi d'effectuer son service militaire en raël

– **BRUNI** Carla. Ex-mannequin et iteur-compositeur-interprète.

– **BUFFET** Marie-Georges. Ministre ommuniste de la jeunesse. Son nom de ıne fille est KOSELLEK. Son directeur de ıbinet est Gilles SMADJA, militant com ıniste, ancien chef du service société du ırnal L'Humanité.

— C —

– **CAMBADELIS** Jean-Christophe. Fils diamantaire originaire de Grèce. Spécialiste la lutte contre "l'extrême-droite". Membre PS.

– **CAMUS** Jean-Yves. Journaliste goy nverti au judaïsme et qui, dans l'espoir se faire accepter, fait de la surenchère sionisme en se montrant enragé contre extrême-droite".

– **CAPLAN** Jil. Chanteuse.

– **CARLOS** jean-Christophe OLTOVITCH). Chanteur, issu d'une famille ve venue de Russie. Sa mère était Françoise OLTO, médecin psychanalyste.

– **CASSEL** Vincent. Acteur.

– **CASTALDI** Benjamin. Animateur télévision (M6). Fils de Jean-Pierre STALDI.

– **CASTALDI** Jean-Pierre. Acteur.

– **CELAN** Paul. Ecrivain.

– **CHABAT** Alain. Comédien, issu d'une nille juive d'Algérie.

– **CHAIN** Emmanuel. Journaliste et pré ntateur de télévision.

– **CHARVET** David (GUEZ). Acteur et anteur, issu d'une famille juive de Tunisie.

– **CHATELAIN** Jeremy. "Star ademy".

– **CHEDID** Louis. Chanteur.

– **CHEMLA** Elisabeth. Journaliste au uvel Observateur et à Proche-Orient Info, ginaire d'Algérie. Elle s'est fait remarquer son ultra-sionisme hystérique.

– **CHEVENEMENT** Jean-Pierre. Ancien nistre socialiste, issu d'une famille juive ginaire d'Allemagne installée à Belfort. Son ouse, la sculpteuse Nisa GRUNBERG est e en Egypte dans une famille juive.

– **CHOURAQUI** Elie. Cinéaste, issu ne famille juive d'Algérie.

– **CIXOUS** Hélène. Universitaire et mili te féministe. Sa mère était juive d'Allema e et son père juif algérien.

– **CLAYDERMAN** Richard. Musicien.

– **CLEMENT** Jérôme. (LEHMANN). G de Arte.

– **CLERC** Julien. Chanteur.

– **BRILLANT** Dany (COHEN David).

– **COHN-BENDIT** Daniel. Agitateur poli tique. Pseudo écologiste marxiste et pédo phile notoire.

– **COLLARO** Fabrice. Journaliste et frère de Stéphane COLLARO.

– **COLLARO** Stéphane. Ancien anima teur et producteur de télévision et de radio.

– **COPÉ** Jean-François (COPELOVICI, dit). "Je suis Juif non-pratiquant, mais je veille à demeurer, avant tout, le représentant d'une autorité laïque." (Tribune juive, 15.02.2002). Membre du Groupe Bilderberg en 2003.

– **CORDY** Annie (COREMAN). Chanteuse.

– **COUTURE** CharlElie. Auteur-compo siteur-interprète.

— D —

– **DAC** Pierre (Isaac ANDRE). Humoriste et acteur.

– **DAENINCKX** Didier. Romancier médiocre et mouchard professionnel pour le compte du Mossad. On lui a attribué comme nom de code "l'ahuri des poubelles".

– **DAHO** Etienne (DAHAN). Chanteur.

– **DANIEL** Jean (BENSAÏD). Essayiste et journaliste, responsable du Nouvel Observateur. Il est le 11e et dernier enfant d'une famille juive. Confident de François Mitterrand.

– **DARMON** Gérard. Comédien, issu d'une famille juive d'Algérie.

– **DARTY-SEBAOUN** Jessica. Héritiere des magasins Darty. Epouse de Jean Sarkozy

– **DASSAULT** Serge. Fils de Marcel DASSAULT (auparavant BLOCH). Industriel multicarte. 3e fortune de France.

– **DAVE**. Chanteur.

– **DAYAN** Josée. Réalisatrice de ciné ma, née en Algérie.

– **DE CAROLIS** Patrick. Ancien journa liste et présentateur sur France 3. Aujourd'hui Président du groupe France Télévision.

– **DE GUNZBURG** Alain. Principal actionnaire du Monde, gendre du milliardaire Edgar BRONFMAN, n°1 mondial de l'alcool et Président du Congrès Juif Mondial.

– **DEBRE** Michel. L'ancien Premier ministre (décédé) du général de Gaulle a renoué avec ses racines juives au crépuscule de sa vie. Il était petit-fils du grand rabbin Simon DEBRE, originaire d'Alsace. Parmi ses enfants, on peut citer Jean-Louis DEBRE, Président de l'Assemblée nationale très pro che de Chirac et Bernard DEBRE, urologue, ancien député et ministre de la Coopération.

– **DECHAVANNE** Christophe. Animateur et producteur de télévision et de radio.

– **DELANOE** Bertrand. Maire homo sexuel de Paris. Se sert de son mandat pour promouvoir et subventionner avec l'argent public quantité d'associations et d'initiatives pro-homosexuelles.

– **DERAI** Yves. Directeur des program mes de la radio BFM (dirigée par Alain WEIL), la radio du big business qui n'hésite pas à inviter ses auditeurs à aller à la fête de Lutte ouvrière. Ancien directeur de Tribune juive (1993-1998).

– **DEREC** Jean-Francois (DEREC ZYNSKI) Humoriste. Auteur de l'ouvrage "Le Jour où j'ai appris que j'étais juif".

– **DERRIDA** Jacques. Ecrivain (décédé en 2004), issu d'une famille juive d'Algérie.

– **DESIR** Harlem. Premier leader de SOS-Racisme, devenu ensuite député "euro péen" du groupe socialiste. Son père est d'origine martiniquaise et sa mère juive d'Al sace.

– **DISTEL** Sacha. Chanteur décédé en 2004. Né d'une mère juive.

– **DRAI** Pierre. L'ancien Président de la Cour de cassation est également président de l'Association des Amis de l'université de Jérusalem.

– **DRAY** Julien. Politicien né dans une famille juive d'Algérie. Il milite à la Ligue communiste révolutionnaire ... 1968. Devenu agitateur professionnel pour le comp te du parti socialiste, il est avec Harlem DESIR à l'origine de la création de SOS-Racisme.

– **DREYFUS** Tony. Député-maire PS du Xe arrondissement de Paris.

– **DRUCKER** Michel. Animateur de télé, Fils du docteur d'origine roumaine Abraham DRUCKER et frère du PDG de la chaîne de télévision M6. Son frère Jean DRUCKER (décédé en 2003) était PDG de télévision (Société Française de Production, Antenne 2 et ensuite M6). Ce dernier laisse deux filles, Marie DRUCKER, présentatrice vedette à France 3 et Léa DRUCKER, comédienne.

– **DRUON** Maurice. Secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Neveu de l'écrivain Joseph KESSEL dont la famille juive est ori ginaire de Lituanie.

– **DURAND** Guillaume. Journaliste et animateur de télévision et de radio.

– **DUTEIL** Yves. Auteur-compositeur-interprète.

— E —

– **EL MALEH** Gad. Comédien.

– **ELKABBACH** Jean-Pierre. Journaliste et ancien PDG de France Télévision.

– **ELKRIEF** Ruth. Journaliste.

– **EMMANUELLI** Henri. Politicien, mem bre du PS.

– **ENDERLIN** Charles.

– **ESSEL** André. Militant trotskyste. Fondateur de la FNAC avec le milliardaire franc-maçon Max THERET.

– **ESTIER** Claude. Ex-président du grou pe socialiste au Sénat. Né Claude HASDAY-EZRATTY dans une famille juive d'Algérie, il a obtenu de changer son nom en ESTIER en 1983. Ami personnel de F. Mitterrand.

– **EYZEN** John (BENAMOU, Jonathan, dit) - Star Ac 4.

— F —

– **FABIUS** Laurent. Ancien Premier ministre et Président de l'Assemblée nationale socialiste, compromis dans le scandale du sang contaminé par le virus du sida. Son père, André FABIUS, était un richissime marchand de tableaux. Sa mère est issue d'une famille de bijoutiers juifs de Francfort. Il est le princi pal promoteur de la loi FABIUS-GAYSSOT de 1990 qui a mis fin à la liberté d'expression en France, et ensuite celle de 1996, qui institue la délation pour permettre aux associations "antiracistes" sous domination juive d'imposer la terreur de la pensée unique.

– **FARRUGIA** Dominique. Comédien et producteur de télévision (Canal +, Comédie...).

– **FELDMAN** François. Chanteur.

– **FERRAT** Jean (TENENBAUM, dit). Chanteur et communiste militant.

– **FERRO** Marc. Historien médiatique. Juif par sa mère, née Nelly FRIEDMANN.

– **FERRY** Luc. Ancien ministre de l'Édu cation nationale et essayiste médiatiquement réputé.

– **FIELD** Michel. Animateur télé. Ancien leader communiste.

– **FINEL** Lucien. Né FINKELSTEIN. Maire du IVe arrdt. de Paris

– **FINKELKRAUT** Alain. Essayiste médiatique et sioniste intransigeant.

– **FITTERMAN** Charles (CHILEK, dit). Ancien ministre communiste. Fils d'immigrés juifs polonais naturalisés le 17.10.1934.

– **FOGIEL** Marc-Olivier. Présentateur de télévision.

– **FOLLY**, Liane. Humoriste.

– **FORRESTER** Viviane. Auteur de "L'horreur économique".

– **FOUCAULT** Jean-Pierre. Animateur TV. Déclare dans son livre "Le Sourire aux larmes" que sa mère, Juive polonaise, a fui le national-socialisme à l'âge de 20 ans.

– **FRIEDMANN** Jacques. Inspecteur

suite à la page 6

– Les Juifs qui dominent la France – suite de la page 5

général des finances. Il est depuis quarante ans le plus proche confident de Jacques Chirac. En 1986, il a réussi à convaincre le Premier ministre de renoncer à la réforme du code de la nationalité destinée à freiner l'immigration.

– **FUGAIN** Michel. Auteur-compositeur-interprète.

— G —

– **GAINSBOURG** Charlotte. Fille de Serge GAINSBOURG, Juif dont la famille est venue de Russie. Epouse de l'acteur-réalisateur Yvan ATTAL.

– **GAUBERT** Patrick (GAUBERG). Député européen et président de la LICRA, association ultra-sioniste comptant parmi ses membres d'honneur Jacques Chirac (et auparavant, François Mitterrand).

– **GEISMAR** Alain. Principal leader de mai 1968 avec Daniel COHN-BENDIT, autre juif. Devient par la suite Inspecteur général de l'Education nationale. Il se définit comme "issu d'une famille de Juifs alsaciens, des deux côtés, paternel comme maternel" (Passages, 10.1990). Son père, inspecteur de la Banque de France, fut permanent du Consistoire israélite.

– **GIROUD** Françoise. (Léa Françoise GOURDJI, devenue GIROUD par décret du 12.07 1964). Son père Salih GOURDJI était originaire de Turquie. Sa mère s'appelait Elda FARRAGI. Journaliste et ministre, née dans une famille juive de Turquie.

– **GLUCKSMANN** André. Essayiste d'extrême-gauche devenu sioniste enragé.

– **GLUCKSTEIN** Daniel. Secrétaire général du "Parti des Travailleurs" (trotskyste).

– **GODRECHE** Judith. Comédienne.

– **GOLDANEL** Gilles-William. Avocat sulfureux, président de l'Association France-Israël dont la devise est: "A son attitude à l'égard d'Israël, on peut juger de la valeur spirituelle d'un people". Cette association sioniste fut fondée en 1929 sous l'égide des plus hautes autorités de l'Etat français.

– **GOLDMAN** Jean-Jacques. Chanteur-compositeur, né des parents juifs, d'Allemagne pour sa mère et de Pologne pour son père.

– **GOTAINER** Richard. Chanteur.

– **GRAY** Félix. Chanteur.

– **GROSSER** Alfred. Universitaire, né dans une famille juive de Francfort. Apologiste de l'Allemagne nationale-masochiste pour le public français.

– **GUEDJ** Nicole. Avocate et ministre UMP née en Algérie. Membre du CRIF, de la LICRA et autres organisations communautaires juives.

– **GUETTA** Bernard. L'Express.

– **GUETTA** David. Animateur de boîte de nuit fréquentée par le "Tout-Paris ". Né dans une famille juive originaire du Maroc, il est marié à une entraîneuse sénégalaise.

— H —

– **HALIMI** Gisèle. Leader féministe devenue ensuite ambassadeur de France à l'Unesco. Née le 27 juillet 1927 à Goulette en Tunisie. Son vrai nom est Zeisa, Giselle, Elise TAIEB. Elle reçut l'autorisation de changer son nom par le décret paru au Journal officiel du 07.03.1996. Son fils, Serge HALIMI est essayiste, spécialisé dans la critique des médias et de la mondialisation mais évitant soigneusement de s'attaquer à la mainmise juive.

– **HANIN** Roger (LEVY). Comédien, né en Algérie. Il a adopté comme pseudonyme le nom de jeune fille de sa mère. "Mon vrai nom, c'est LEVY. Mon père s'appelle Joseph LEVY. Ma mère Victorine HANIN. A l'origine, Je suis fils de communiste et petit-fils de rabbin. Je me sens très juif." (Actualité juive, 04.12.1987). Ayant épousé la productrice de cinéma Christine GOUZE-RENAL, il a eu pour beau-frère François Mitterrand.

– **HALPHEN** Eric. Magistrat sulfureux et politicien.

– **HALTER** Marek. Romancier juif originaire de Pologne. Chantre larmoyant de la préservation multi-séculaire de l'identité biologico-ethnique judéo-khazar.

– **HAZAN** Adeline. Ancienne présidente du très gauchiste syndicat de la Magistrature. Née d'un père juif égyptien, elle fait partie du "premier cercle" de Jospin, qui l'a chargée des problèmes de la "Ville".

– **HECHTER** Daniel. Couturier et createur du Paris Saint-Germain.

– **HERZOG** Philippe. Il est le fils d'Eugène HERZOG, ingénieur chimiste juif yougoslave immigré en France en 1927. Il était le principal économiste du Parti communiste "français".

– **HOLLANDE** François. Secrétaire Général du PS.

– **HOSSEIN** Robert (HOSSEINHOFF, dit). Acteur et cinéaste.

– **HUSTER** Francis.

— J —

– **JACKY** (JACUBOWITZ Jacques). "Club Dorothée".

– **JEAMBAR** Denis. Directeur de la rédaction de L'Express. Comme il l'a expliqué à Tribune juive (14.03.1996), il descend d'une famille juive du Comtat Venaissin : "Je suis d'origine juive par ma mère, bien que baptisé. Je me sens très attaché à Israël." Ancien directeur général d'Europe 1, il fait du combat contre l'extrême-droite une de ses priorités.

– **JENNIFER** (DADOUCHE-BARTOLI Jenifer Yaël) "Star Academy".

– **JONASZ** Michel. Auteur, compositeur et interprète.

– **JOSPIN** Lionel. L'ancien premier ministre socialiste (ancien militant et taupe trotskyste) est issu d'une famille protestante mais ses deux épouses, successivement Elisabeth DANNENMULLER et Sylviane AGACINSKI sont juives et donc aussi ses trois enfants.

– **JOUFFA** Yves. Ancien responsable socialiste. Enfermé au camp de Drancy en 1941-42, il en devient l'un des auxiliaires du gardiennage. Pour échapper à la déportation, il adhère ensuite à l'UGIF (organisation juive pro-Vichy) où son père était trésorier. De 1984 à 1991, il préside la Ligue des Droits de l'Homme.

– **JOXE** Pierre. Petit fils de l'écrivain Daniel HALEVY et fils de l'ancien ministre gaulliste Louis JOXE qui s'était converti au protestantisme. Pierre JOXE, militant marxiste, était inscrit à la CGT en 1981. Longtemps ministre socialiste.

— K —

– **KAHN** Jean-François. Journaliste né d'un père juif. Bien que se déclarant catholique et... agnostique, il a toujours milité aux côtés des Juifs. Il a pour frère Axel KAHN, biologiste.

– **KAREL** William. Cinéaste documenteur franco-américain né en Tunisie. Il a vécu une dizaine d'années en Israël.

– **KARMITZ** Marin. Président du MK2 Group (premier distributeur indépendant français) et président de la Fédération national des distributeurs de films, il a été à la pointe du boycott français du film "La Passion" de Mel Gibson.

– **KASSOVITZ** Mathieu. Acteur et cinéaste. Né dans une famille juive originaire de Hongrie.

– **KAZAN** Alexandra. Ancienne présen-liste médiatiquement réputé de l'islam.

– **KIEJMAN** Georges. Avocat, ministre de la Justice sous Mitterrand dont il était très proche. Mentionné parmi les "100 Juifs qu comptent" (Passages, 02.1989).

– **KIMBERLAIN** Sandrine Comédienne.

– **KLARSFELD** Serge. Avocat juif devenu célèbre comme "chasseur de nazis".

– **KLARSFELD** Arno. Fils de Serge et de Beate KLARSFELD. Lui aussi avoca médiatique, célèbre, lui, pour son arrogance e sa médiocrité. A choisi d'effectuer son service militaire en Israël.

– **KNOEBEL** Marc. Ancien vice-président de la LICRA. Militant sioniste fanatique payé par le Centre Simon Wiesenthal (USA) il ambitionne de devenir grand inquisiteur su internet, par l'intermédiaire notamment de sor officine "J'accuse !". Cherche à faire interdire tous les sites critiquant Israël et les Juifs.

– **KONOPNICKI** Guy. Activiste communiste devenu ensuite sioniste enragé Issu d'une famille d'immigrés juifs originaires de Pologne. Membre fondateur de SOS Racisme, il en démissionne le 18 janvier 1991 pour protester contre les positions pacifistes du mouvement pendant la guerre du Golfe "Cette fois, je le dis sans honte, j'ai applaud lorsqu'un déluge de feu est tombé sur l'Irak" Le soutien au Tiers-monde passe après l'intérêt d'Israël...

– **KOUCHNER** Bernard. Un des fondateurs de "Médecins sans Frontières" devenu ensuite ministre du gouvernemen socialiste. En 1981, il a apporté son soutier au Renouveau juif pour faire battre Valéry Giscard d'Estaing. Nommé administrateur du Kosovo par Kofi Annan (Secrétaire généra ghanéen de l'ONU), il a des responsabilités directes dans l'expulsion (parfois accompagnée de massacres) de plus de 150.00(Serbes de leur pays d'origine. Etroitemen lié a l'extrême gauche. Marié à la journaliste Christine OCKRENT. Membre du Groupe Bilderberg en 2005 et 2007.

– **KOXIE** (Laure COHEN). Chanteuse.

– **KRASUCKI** Henri (HENOCH). Il a succédé à Georges Séguy comme secrétaire général de la CGT le 13 juin 1982. Sa mère Léa KRASUCKI, née en 1903, a été une responsable du parti communiste polonais naissant dès 1920. A été envoyé a Auschwitz où il est indiqué comme ayant été gazé dans le Mémorial de la Déportation des Juifs de France de Serge KLARSFELD au titre du convoi n°55 du 23 juin 1943...

– **KRAWCZYK** Gérard. Acteur et réalisateur de cinéma.

– **KRIVINE** Alain. Leader trotskyste, né dans une famille juive venue d'Ukraine.

— L —

– **LAFORET** Marie. Comédienne et chanteuse.

– **LALANNE** Francis. Auteur-compositeur et interprète.

– **LALONDE** Brice. "Ma mère est d'ascendance écossaise [...] tandis que mon père venait d'une famille parisienne, d'origine alsacienne, aux racines juives." (Sur la vague verte). Son grand-père, Roger-Raphaël LEVY et son père, Alain-Gauthier LEVY, ont changé leur nom en LALONDE après la Seconde Guerre mondiale (décret du 16.02.1950). Sa mère, née FORBES, a été naturalisée française. Le milliardaire Malcolm S. FORBES ainsi que John Kerry, candidat à la présidence américaine contre G.W. Bush comptent parm ses cousins. Elevé dans un milieu bourgeois (père gros industriel du textile), il a longtemps milité à l'extrême-gauche, notammen à l'UNEF, dont il était le président.

– **LANG** Jack. Ministre socialiste né dans les Vosges dans une famille juive. Son épouse, née BUCZYNSKY est issue d'une

était un Juif laïc, et ma femme, d'origine polonaise, vient d'un milieu beaucoup plus religieux. Nos enfants ont reçu une véritable éducation juive et ont été très actifs au sein de la communauté juive de Nancy" (Tribune juive, 21.01.1983).

– **LANGMANN** Thomas.

– **LANZMANN** Claude. Directeur des Temps Modernes (avec Jean-Paul SARTRE) et faiseur de films documentaires sionistes, dont "Shoah".

– **LAROQUE** Michèle. Humoriste.

– **LARUSSO.** Chanteuse.

– **LAVILLIERS** Bernard. Auteur-compositeur et interprète.

– **LELOUCH** Claude. Cinéaste, né d'un père juif originaire d'Algérie.

– **LELLOUCHE** Pierre (ALLOUCHE). Né le 3 mai 1951 à Tunis, "issu d'une famille juive traditionaliste" (Actualité juive, 01.03.1989). Proche conseiller de Chirac, il est Président de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN depuis 2004.

– **LEMARQUE** Francis (KOR, Nathan). Chanteur.

– **LENA-KA** (COHEN-BOULAKIA, Céline) - Chanteuse.

– **LEPAGE** Corinne. Avocate, devenue ministre de l'Environnement du gouvernement Juppé. Elle est la fille de Jacqueline SCHULMAN et de Philippe LEVY, autorisé à changer son nom en LEPAGE par décret du 18.02.1950.

– **LEVAÏ** Ivan. Comédien.

– **LEVINAS** Emmanuel. Ecrivain et maître à penser talmudiste.

– **LEVI-STRAUSS** Claude. Anthropologue et membre de l'Académie française. Longtemps porte-parole de l'antiracisme officiel avant d'être débordé par l'antiracisme extrémiste au point d'être accusé maintenant de tendances... racistes.

– **LEVITTE** Jean-David. Conseiller diplomatique de Jacques Chirac de 1995 à 2000. Il est depuis lors le représentant de la France auprès de l'ONU.

– **LEVY** Bernard-Henri. Ecrivain médiocre passant pour "philosophe" par la grâce des médias juifs. Né en Algérie d'un père juif, devenu millionnaire grâce notamment à l'exploitation du bois en Afrique et en Amazonie. C'est aussi un des proches de Nicolas SARKOZY, après avoir été proche de Mitterrand. Il se targue volontiers d'avoir beaucoup contribué à l'imposition de la terreur antiraciste en France. Sa fille, Justine LEVY est romancière.

– **LEVY** Laurent. Avocat du MRAP, marié à une musulmane. En septembre 2003, ses deux filles défraient la chronique en s'affichant voilées à l'école, avec son appui.

– **LEVY** Maurice. Il est l'héritier spirituel de Marcel BLEUSTEIN-BLANCHET, fondateur de Publicis, première agence de publicité en France.

– **LEVY** Raymond. Ancien président de Renault, aujourd'hui président du conseil de surveillance de Lagardère. Il entretient des relations privilégiées avec Dominique STRAUSS-KAHN.

– **LINDON** Vincent. Acteur et réalisateur de cinéma. Appartient à une famille juive originaire de Pologne (LINDENBAUM) et des Pays-Bas (Citroën). Son oncle, Jerôme LINDON était le directeur des Editions de Minuit.

– **LIPIETZ** Alain (LIPIEC). Député européen des Verts. Issu d'une famille juive originaire de Pologne. Sa famille porte plainte en 2006, contre la SNCF (!) pour son role supposé dans la déportation des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale...

– **LUMBROSO** Daniela. Animatrice de télévision.

– **LUSTIGER** Aaron (et ensuite Jean-Marie) Ce cardinal et archevêque de Paris s'est lui-même défini comme étant "à la fois Juif et chrétien". Et se croyant drôle : "Vous savez, il y a en France deux grands rabbins, un Séfarade, Joseph SITRUK, et un Ashkénaze, moi!". Et pour finir: "On ne peut pas, [on] ne doit pas convertir les Juifs", "Je suis juif et je le resterai, [...]. Je me sais Juif". (Documentation Catholique, 01.03.1981, n° 1803, p. 139-140). Membre également de l'Académie française.

— M —

– **MACIAS** Enrico (Gaston GHRENASSIA). Chanteur juif originaire d'Algérie.

– **MANUKIAN** Hervé.

– **MARCEAU** Marcel (MANGEL). Mime comédien.

– **MARCUS** Gérard. Richissime propriétaire d'une des plus importantes galeries de tableaux à Paris. Membre du bureau politique du RPR depuis 1985. Président du groupe d'amitié parlementaire France-Israël.

– **MAURANE.** Chanteuse.

– **MAUROIS** André (HERZOG, Emile Salomon Wilhelmt). Ecrivain.

– **MAY** Mathilda (HAIM). Comédienne née d'un père juif de Turquie.

– **MAZEROLLES** Olivier. Journaliste.

– **MELENCHON** Jean-Luc. Ancien ministre et sénateur socialiste. Attachée de presse : Valérie ATLAN, ancienne présidente de l'Union des Etudiants Juifs de France à Montpellier, ancienne responsable de la communication à SOS Racisme. Conseiller aux conditions et aux cadres de vie des élèves : Eric BENZEKRI, ancien cadre trotskyste. Conseiller technique pour les relations sociales : Daniel ASSOULINE, qui dirigea avec son frère David ASSOULINE la Ligue Ouvrière Révolutionnaire, une chapelle trotskyste.

– **MEZRAI** Raphaël. Amuseur public.

– **MEMMI** Albert. Ecrivain juif originaire de Tunisie. Imposé par les médias comme spécialiste du racisme et porte-parole de... l'anti-colonialisme.

– **MILLER** Claude. Réalisateur de cinéma.

– **MILLER** Gérard. Psychanalyste et homme de télévision, issu d'une famille juive originaire de Pologne. Devenu médiatiquement célèbre pour sa morgue.

– **MINC** Alain (MINKOVSKI). Technocrate mondialiste proche du parti socialiste. Il est le fils d'un dentiste polonais ashkénaze, naturalisé français en 1947. Il occupe le poste stratégique de président de la Société des lecteurs du journal Le Monde.

– **MOATI** Serge. Cinéaste "documenteur" et animateur de télévision né dans une famille juive originaire de Tunisie. Dans "La haine antisémite" (1991), il étale sans retenue sa haine envers tous ceux qu'il accuse d'antisémitisme.

– **MOCKY** Jean-Pierre (MOKIEJWSKI). Cinéaste, né dans une famille juive originaire de Russie.

– **MOÏSE** Alex. Secrétaire Général de la Fédération Sioniste et membre du Collectif citoyen antiraciste. Condamné pour "incitation à la haine" après s'être envoyé lui-même des menaces antisémites afin ensuite de pouvoir porter plainte contre l'antisémitisme. Un petit "dérapage" révélateur, constituant le sommet de l'iceberg...

– **MONTAGNE** Gilbert.

– **MORANDINI** Jean-Marc. Journaliste et animateur de télévision et de radio.

– **MORIN** Edgar. Sociologue. Issu d'une famille juive de Grèce. Il a été longtemps militant antiraciste. A partir de 2003 cependant, il a été violemment attaqué par les autres Juifs qui lui reprochent de critiquer Israël et l'ont ensuite fait condamner pour... racisme !

– **MOSCOVICI** Pierre. Ancien militant trotskyste, devenu ensuite ministre socialiste des affaires européennes. Vice-président du Parlement européen.

– **MOUSTAKI** Georges. Chanteur d'origine juive né en Egypte.

— N —

– **NAKAD** Naïda. Journaliste.

– **NATAF** Mallaury. Chanteuse.

– **NEÏERTZ** Patrick. Directeur général de Christian Dior. Epoux de l'ex-ministre socialiste.

– **NEÏERTZ** Véronique. Ex-ministre socialiste. Mariée à Patrick NEÏERTZ, Directeur général de Christian Dior.

– **NOIR** Michel. Juif par sa mère, Rose DREYER. Ancien ministre de Chirac et maire de Lyon. Sa carrière politique fut ensuite compromise par une affaire de corruption. Il est l'un des rares hommes politiques français à avoir été coopté au sein du Groupe Bilderberg, une des plus puissantes associations mondialistes internationales.

– **NOVEMBRE** Tom. Chanteur et comédien.

— O —

– **OBISPO** Pascal. Auteur-compositeur-interprète.

– **OCKRENT** Christine. Journaliste.

– **OLIVENNES** Denis. Président de Canal Plus France (06.2000) après en avoir été le directeur général. Il s'appelait OLIVENSZTEIN avant 1960.

– **OURY** Gérard (TANNENBAUM, Max-Gérard). Cinéaste, marié à l'actrice Jacqueline ROMAN, née YACOWLEW. Père de Danièle THOMPSON et grand-père de Christopher THOMPSON.

— P —

– **PARIENTE** Patrick. Industriel du textile (Naf Naf), issu d'une famille juive de Tunisie.

– **PESCHANSKI** Marc. Membre du bureau politique de Lutte ouvrière (trotskyste). Il est originaire de Moldavie.

– **PIETRI** Julie. Chanteuse.

– **POHER** Alain. Ancien président du Sénat. Médaille d'or du B'nai B'rith (franc-maçonnerie hébraïque) en 1979.

– **POLAC** Michel. Journaliste et cinéaste de télévision, né à Paris (XVIe) au sein d'une famille très fortunée de Juifs polonais. Il s'est toujours affiché comme un militant d'extrême gauche.

– **POLANSKI** Roman. Cinéaste, de père juif polonais.

– **POLIAKOV** Léon. Historien de l'antisémitisme, passablement faussaire.

– **POLL** Leo (POLNAREFF, Leib). Pianiste d'Edith PIAF.

– **POLNAREFF** Michel. Auteur-compositeur-interprète. Fils de Leib POLNAREFF.

– **PONCELET** Christian. Le président RPR du Sénat s'est confié à Tribune juive (17.02.1999) pour s'inquiéter de "la montée de l'antisémitisme en France et en Europe". Il a précisé : "Je n'oublie pas qu'il y a des KAHN dans ma famille".

– **PULLICINO** Gérard. Producteur et réalisateur né dans une famille juive de Tunisie.

— R —

– **REGINE** (ZYLBERBERG-CHOUKROUN). Chanteuse et tenancière de cabaret.

– **REZA** Yasmina. Ecrivaine, née d'un père juif de Russie et d'une mère hongroise.

– **ROBIN** Muriel. Humoriste.

– **RODINSON** Maxime. Historien marxiste, spécialiste de l'islam.

– **ROTMAN** Patrick. Romancier et cinéaste documenteur, professionnel de l'incitation permanente à la haine a l'égard des Allemands.

– **ROUSSO** Henri. Universitaire, grand inquisiteur anti-révisionniste à Lyon.

– **ROUSSOS** Demis. Chanteur.

— S —

– **SANSON** Véronique. Auteur-compo-

Suite à la page 8

– Les Juifs qui dominent la France – suite de la page 7

siteur-interprète.

– **SAPHO** (EBGUY, Danielle). Chanteuse.

– **SARKOZY** Nicolas. Juif par sa mère qui est originaire de Grèce et hongrois par son père, de qui il hérite son baptême catholique. Les Juifs le considèrent toujours comme l'un des leurs et il se garde bien de les démentir. Son frère, Guillaume SARKOZY a été vice-président du MEDEF, syndicat des patrons français.

– **SARRAUTE** Claude. Journaliste, fille de la romancière Nathalie SARRAUTE (TCHERNIAK), issue d'une famille juive de Russie. "Les années passant, ma judaïté compte de plus en plus pour moi, et pourtant, je n'ai aucune croyance, aucune culture religieuse. Ce qui ne m'empêche pas de porter à mon cou une étoile de David." (Tribune juive, 13.01.2000).

– **SCHAPIRA** Pierre. Conseiller PS de Paris et vice-président du Conseil économique et social (janvier 2001).

– **SCHNEIDERMANN** Daniel. Ancien journaliste au Monde et présentateur sur France 5 de l'émission "Arrêt sur image". Bien que prétendant avant tout décrypter les images, à plusieurs reprises, il a été surpris en flagrant délit de désinformation, en particulier lorsqu'il s'agit de défendre Israël ou son instrument américain.

– **SCHOENBERG** Béatrice (née SZABO). Journaliste et présentatrice de télévision.

– **SCHRAMEK** Olivier. Directeur de cabinet de Lionel Jospin (1999). "Athée quoique d'origine juive" (VSD, 28.04.1989). Il est le petit neveu d'Abraham SCHRAMEK qui fut ministre de l'Intérieur du Cartel des Gauches.

– **SEGUELA** Jacques. Publicitaire propagandiste de la Gauche. A notamment conçu la campagne électorale de Mitterrand en 1981, dont les spots télévisés incluaient des images subliminales.

– **SERVAN-SCHREIBER** Jean-Jacques. Journaliste et homme politique, appartenant à une puissante famille juive d'Alsace. Fondateur de l'Express avec Françoise GIROUD.

– **SINCLAIR** Anne (née SCHWARTZ, épouse LEVAÏ, puis STRAUSS-KAHN). Journaliste, née à New-York en 1948. Elle est la fille de Robert SCHWARTZ, puissant homme d'affaires, autorisé par décret du 3 août 1949 à prendre le patronyme de Sinclair".

– **SITRUK** Joseph. Grand rabbin de France, né en Algérie. Le 13.10.2000, il a été surpris en flagrant délit de mensonge public en annonçant à la radio l'assassinat à Paris de 6 jeunes Juifs, pour essayer de détourner l'attention sur l'assassinant par la soldatesque israélienne d'un enfant palestinien. Ceci confirme bien l'adage : menteur comme un rabbin !

– **SORMAN** Guy. Journaliste et essayiste, chantre du néo-libéralisme. Ses prises de positions critiques vis-à-vis d'une certaine juiverie lui ont valu bien des "incompréhensions".

– **SOUCHON** Alain. Auteur-compositeur-interprète.

– **SPIRE** André. Ecrivain et activiste sioniste.

– **STHERS** Amanda. Romancière. A épousé Patrick BRUEL (BENGUIGUI) en septembre 2004.

– **STEINMETZ** Pierre. En 2002, il déclarait: "La France est un pays métis et elle le restera".

– **STOLERU** Lionel. Ancien ministre socialiste. Membre du Groupe Bilderberg, proche du milliardaire escroc Robert MAXWELL, ...

– **STORA** Benjamin. Ecrivain, issu d'une famille juive d'Algérie.

– **STRAUSS-KAHN** Dominique. Ancien ministre socialiste de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Son père est juif ashkénaze, et sa mère, Jacqueline FELLUS, juive de Tunisie. Son cabinet en 1997 : Responsable des entreprises publiques : Stéphane-Paul FRYDMANN. Responsable des affaires politiques : Gilles FINCKELSTEIN (aussi responsable de la cellule arguments de Lionel Jospin). Attachée parlementaire : Michèle SABBAN (chargée des déplacements de Lionel Jospin).

– **SULITZER** Paul-Loup. Signataire de romans à succès écrits par des nègres. Fils de Jules SULITZER, immigré juif de Roumanie. Il s'est retrouvé mêlé à plusieurs affaires louches, sanctionnées pénalement.

– **SUSSFELD** Alain. Directeur général d'UGC. Proche ami de Michel DRUCKER.

— T —

– **TAGUIEFF** Pierre-André. Essayiste pompeux aux travaux passablement confus par souci de les faire passer pour savants. Né d'une mère d'origine polonaise et d'un père juif de Russie. Cela lui permet de se prétendre non-juif, comme J.F. KAHN. Mais de par tous ses engagements, il est entièrement au service du sionisme le plus radical, sous prétexte d'antiracisme, cette "forme de régression mentale" qu'il avait lui-même dénoncée. Beaucoup de ses ouvrages, commandités par les responsables juifs, sont en fait des produits collectifs. Souvent illisibles, ils ne sont pas destinés à convaincre mais à intimider, afin de faire taire.

– **TALAR** Charles. Producteur (musique, comédie, etc.), né dans une famille juive de Tunisie.

– **TEISSIER** Élizabeth (HANSELMANN, Germaine). Actrice de film érotique et astrologue mondaine (consultée notamment par Mitterrand), née dans une famille juive d'Algérie.

– **TIMSIT** Patrick. Cinéaste, comédien et amuseur public, issu d'une famille juive d'Algérie.

– **TODD** Emmanuel. Essayiste, fils du journaliste Olivier TODD, petit-fils de Paul NIZAN.

– **TRIGANO** Gilbert. Fondateur du Club Méditerranée. Issu d'une famille juive d'Algérie.

– **TRISTAN** Anne. Directeur de publication de "Ras l'Front", l'un des principaux journaux qui font leur beurre en traînant dans la boue les militants nationalistes. Son vrai nom est Anne ZELANSKY.

– **TRUFFAUT** François. Cinéaste. Né d'un père juif qu'il n'aurait jamais connu.

– **TUBIANA** Michel. Président de la Ligue des Droits de l'Homme (2000-2005).

-V-

– **VEIL** Simone. Ancienne ministre UDF et Présidente de l'Assemblée européenne. Longtemps tenue pour morte à Auschwitz par la propagande juive. Surnom : l'Avorteuse, ce dont elle semble très fière.

– **VICTOR** Pierre (Benny LEVY). Agitateur maoïste des années 60-70, devenu secrétaire de Jean-Paul SARTRE qu'il convertit plus ou moins au judaïsme. Décédé en 2003 en Israël où il s'était replié avec la caisse des organisations "prolétariennes" qu'il contrôlait.

– **VIDAL-NAQUET** Pierre. Médiocre historien helléniste, devenu champion de l'inquisition juive contre le révisionnisme historique. Il a déclaré haïr Robert Faurisson et aurait aimé l'assassiner mais il lui manque le courage de passer à l'acte.

– **VILLENEUVE** Charles. Journaliste et présentateur de télévision.

— W —

– **WERTHEIMER** Gérard et Alain. ... tune de France.

– **WIEVIORKA** Michel. Sociologue, gourou de l'antiracisme médiatique avec sa femme, l'historienne de salon Annette WIEVIORKA. Juifs originaires de Pologne.

– **WINTER** Ophélie. Chanteuse, apologiste de la société multiraciale.

– **WOLINSKY** Georges. Dessinateur humoriste. Sa mère, née BEMBARON était juive tunisienne et son père juif polonais.

– **WOLKENSTEIN** Pierre. Directeur Adjoint du Crédit Lyonnais, il est l'époux de la fille de Bertrand POIROT-DELPECH.

— Z —

– **ZARAI** Rika. Chanteuse et gourou médiatisé de "médecine douce".

– **ZARDI** Dominique. Ecrivain et acteur, ayant joué dans plus de 300 films.

– **ZARKA** Pierre. No 2 du Parti communiste "français". Il est issu d'une famille d'origine juive de Tunisie.

– **ZEITOUN** Ariel. Producteur de films, né dans une famille juive de Tunisie.

– **ZERAH** Dov. Ancien directeur de cabinet de Corinne LEPAGE. Devient ensuite chef de cabinet du commissaire européen Edith Cresson à Bruxelles.

******

On ne peut ainsi que s'interroger sur les raisons de l'importance des Juifs dans divers secteurs "décisifs" de la vie du pays.

Une conclusion d'autant plus fondée que, dans le monde occidental, ce n'est pas seulement en France que les Juifs occupent une situation prépondérante, sans rapport avec leur nombre et ce à quoi ils auraient dû normalement avoir droit. Ils ont partout "réussi" avec les mêmes procédés déloyaux, pour finir par provoquer les mêmes réactions de rejet. Une hostilité qu'ils s'empressent de qualifier de "racisme" ou d'"antisémitisme", en considérant simplement que cela relève d'une mystérieuse "maladie criminelle" passible de la répression et que l'on doit essayer de prévenir par une intensification de la propagande antiraciste. Davantage de répression, davantage de surveillance et de délation, davantage d'endoctrinements, davantage d'abrutissements généralisés, davantage de désagrégation culturelle, davantage de métissage pour faire disparaître les enracinements et les repères.

Une telle situation, devenue pour nous insupportable, nous oblige à une remise en cause, et de nous-mêmes, et des institutions de ce pays qui, chaque jour davantage nous devient plus étranger. Cette fois-ci, c'est la France en tant que pays européen, et les Français en tant que peuple de race blanche, qui risquent de disparaître, mettant fin à une histoire de plusieurs dizaines de millénaires. Personne n'a le droit de nous obliger à subir un tel sort, de renoncer à perpétuer notre identité ancestrale. D'en être fier. Et donc aussi de la défendre activement par tous les moyens. D'ailleurs, les Juifs eux-mêmes tiennent jalousement à préserver leur particularisme, une des conditions de leur solidarité communautaire, garantissant leur réussite.

Il est donc pour nous parfaitement justifiable de chercher à défendre notre identité de peuple européen, de race blanche, sur nos terres. Si c'est cela le "racisme", nous devons avoir le courage de l'assumer sans complexe. D'ailleurs, quel peuple au monde ne serait pas alors "raciste" ? En tout cas, certainement pas les Juifs !

Aujourd'hui, les membres des nations qui se sentent réellement exclus des affaires qui les concernent commencent à s'interroger à leur tour sur la place des Juifs dans le monde. On ne saurait alors douter qu'ils ne tarderont à leur demander des comptes. Ce ne sera jamais que justice.

PARIS, MONSEIGNEUR XXIII DIALOGUE AVEC DES MATRAQUES

>>>

VINGT-TROIS V'LÀ LES FLICS !

RELIGION

Il faut le dire et le répéter : à Paris, le Motu Proprio de 2007 n'est pas appliqué.

Depuis l'entrée en vigueur du Motu Proprio le septembre 2007, seules deux célébrations ninicales dans la forme extraordinaire du romain ont été mises en place à Paris et :ore à des horaires non familiaux, margi- ıx et marginalisants ! (12 h 15 à Ste Jeanne Chantal dans le 16ème et 18 h 30 seule- nt 3 dimanches par mois à Notre-Dame du vail dans le 14ème et cela après plus d'un de pressions peu dignes et de brimades du é de Saint-Pierre de Montrouge pour tenter faire cesser la demande et de briser - sans :cès - la dynamique du groupe naissant). nalgré cela, ces petits confettis concédés ntrent que le public intéressé est largement al et paroissial, qui montre macroscopique- nt ce que pourrait être l'application du Motu prio à Paris.

Deux ans et demi après l'entrée en ueur du Motu Proprio de Benoît XVI, mal- des dizaines de demandes respectueu- ;, solides et légitimes dans les parois- parisiennes, voilà le bilan éloquent du dinal archevêque de Paris, Président de Conférence épiscopale de France ;

Le responsable de cet apartheid litur- ue et de cette opposition au Pape, le dinal Vingt-Trois, ne se prive d'ailleurs pas dire en privé qu'il a donné des instructions es curés pour empêcher l'application du tu Proprio de Benoît XVI.

Samedi 23 janvier 2010, un pas supplé- ntaire a été franchi par le Cardinal archevê- de Paris dans sa politique de négation de lemande et d'opposition au Motu Proprio Benoît XVI. En effet, Monseigneur Vingt- is a choisi la violence de la force policière ır bâillonner l'expression d'une demande pplication du Motu Proprio superbement orée et méprisée depuis plusieurs années le curé, couvert par son archevêque.

Que s'est-il donc passé ?

Du point de vue de l'événement, pra- lement rien. Samedi soir, à l'issue de la sse anticipée de 18 heures de la paroisse l'Immaculée Conception dans le 12ème ondissement de Paris, plus d'une trentaine catholiques, faute de pouvoir dialoguer :c leur curé et faute d'avoir des répon- ; à leurs demandes anciennes et ancrées pplication du Motu Proprio ont décidé - à casion de la semaine de l'Unité - de rester is l'église le temps d'une prière de suppli- et d'appel à l'unité. 32 catholiques disent semble un chapelet, après la messe, dans église de Paris. C'est tout.

Comme le ridicule, paraît-il, ne tue pas, te « intolérable agression » a été réprimée l'envoi de trois équipages de police ! Car éaction du curé, le Père Géniteau, du Père auvet puis du Cardinal Vingt-Trois ne s'est ; fait attendre : aucun dialogue mais... ours immédiat à la force policière. Il est i que la « violence » aurait pu perdurer que ces malheureux fidèles auraient pu ter d'aller... jusqu'à réciter un rosaire. On nprend qu'il fallait sévir au plus vite !

Ce sont en effet les policiers qui ont :laré : « Le curé ne veut pas vous parler ! » a demande écrite du clergé (la demande xpulsion signée du Père Géniteau avec ıfirmation du Père Chauvet, curé de Saint-François Xavier et celle du Cardinal archevêque de Paris Mgr Vingt-Trois a été montrée par la police aux fidèles), trois équipages de police sont intervenus pour chasser de l'église 32 fidèles âgés de 18 à 91 ans qui... priaient la Vierge Marie dans une église.

La police, forte de l'ordre de Monseigneur Vingt-Trois les a même menacés de lancer les lacrymogènes dans l'église en cas d'opposition ! Le don des larmes, en somme. Notons que, gardant son calme et usant d'une louable retenue, le Maire du XIIème arrondissement, sollicité sur la question de savoir ce qu'il convenait de faire, n'a pas souhaité cette intervention policière, brutale et immédiate, sans un dialogue préalable.

Comme dans l'Eure, à Thiberville, ce sont les élus de la République qui donnent des leçons de modération et de dialogue aux membres de la hiérarchie catholique, de plus en plus décalés et incapables d'appréhender une situation d'insatisfaction de leurs ouailles. Le plus étrange est qu'il s'agit d'ecclésiastiques conciliaires, qui ont voulu et promu de manière incantatoire la prise de parole des laïcs. N'étaient-ils pas sincères ? En tout cas, elle leur revient à la figure comme un boomerang, cette prise de parole. Et vraiment pas de manière violente : pour être entendus, ils disent le chapelet, ces pauvres laïcs. Et cela semble intolérable à leur clergé !

Oui, vous avez bien lu, en 2010, un évêque choisit froidement la force et la violence physique contre des catholiques qui récitent pacifiquement le rosaire dans une église alors qu'à aucun moment ces fidèles en prière n'ont menacé de perturber la paroisse ou de continuer à occuper celle-ci après leurs dévotions et alors même qu'ils avaient déclaré explicitement qu'ils partiraient dans la tranquillité à l'issue de celles-ci.

« Voilà des gens que je n'aurai pas voulu connaître pendant la guerre » disait à propos du curé et du Cardinal une paroissienne expulsée qui, compte tenu de son âge avancé, savait de quoi elle parlait quant aux heures les plus sombres de notre histoire.

A Paris, quoi qu'en dise le Père Chauvet – qui déclarait publiquement en juin 2008 : « on peut raisonnablement penser qu'à moyen terme, la forme extraordinaire du rite romain pourrait être célébrée dans toutes les grandes églises de Paris » - on ne dialogue pas avec les groupes de demandeurs et, s'ils insistent, on les matraque !

Dans l'Église d'aujourd'hui, c'est bien connu, on préfère dialoguer avec ceux qui ne demandent rien, avec les marionnettes nommées pour cela, avec ces consommateurs du culte que sont souvent devenus un certain nombre de catholiques, ou ceux que l'on se choisit pour pouvoir dire sereinement « je dialogue, tout va très bien ».

Franchement, après ça, on a du mal à écouter des sermons sur la charité et des incantations sur l'« écoute », l'« unité du peuple de Dieu », etc. C'est même tellement gros qu'il vaut mieux en rire. Mais c'est à pleurer. De honte.

En tout cas, pour le Cardinal Vingt-Trois, les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle de l'Eglise ne sont ni 34 % (comme le révèle pourtant le sondage réalisé en septembre 2008) ni 20 % ni 10 % ... ni même seulement 1 %. Pour le Cardinal Vingt-Trois, les fidèles attachés à la forme extraordinaire du rite romain n'existent pas, il n'y a pas de demande d'application du Motu Proprio ni d'ailleurs de problème liturgique en France. Ainsi pouvait-il tranquillement déclarer dans un article de "LA CROIX" du 17 septembre 2009, après la libéralisation de la messe en rite ancien : contrairement à ce que certains avaient craint, « il n'y a pas eu de "tsunami" de la pratique religieuse en France : çà et là, des arrangements ont été trouvés, mais globalement la pratique des catholiques français n'a pas été profondément modifiée ».

Pourquoi alors, Eminence, avoir fait envoyer trois équipages de police ?

Nier ainsi la demande d'une partie du Peuple de Dieu, la mépriser, la faire taire, qu'on le veuille ou non, cela relève objectivement d'un totalitarisme pur et simple en rébellion totale avec la lettre du Pape Benoît XVI adressée à tous les évêques dont voici un extrait :

« Votre charité et votre prudence pastorale serviront de stimulant et de guide pour perfectionner les choses. D'ailleurs, les deux Formes d'usage du Rite Romain peuvent s'enrichir réciproquement... Dans la célébration de la Messe selon le Missel de Paul VI, pourra être manifestée de façon plus forte que cela ne l'a été souvent fait jusqu'à présent, cette sacralité qui attire de nombreuses personnes vers le rite ancien. La meilleure garantie pour que le Missel de Paul VI puisse unir les communautés paroissiales et être aimé de leur part est de célébrer avec beaucoup de révérence et en conformité avec les prescriptions ; c'est ce qui rend visible la richesse spirituelle et la profondeur théologique de ce Missel.

« J'en arrive ainsi à la raison positive qui est le motif qui me fait actualiser par ce Motu Proprio celui de 1988. Il s'agit de parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Eglise...

« Tout ce que j'ai établi par la présente Lettre apostolique en forme de Motu proprio, j'ordonne que cela ait une valeur pleine et stable, et soit observé à compter du 14 septembre de cette année, nonobstant toutes choses contraires.»

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 7 juillet de l'an du Seigneur 2007, en la troisième année de mon pontificat.

■

RÉPRESSION AU PNR : QUAND "ACTUALITE JUIVE" DEMANDE, L'ÉTAT EXÉCUTE !

« ACTUALITÉ JUIVE », DEMANDE A BRICE HORTEFEUX, DE COMBATTRE LE PARTI NATIONAL RADICAL...

Un lecteur a fait parvenir à la Rédaction du National Radical la page 32 du N° 1106 de "Actualité Juive" dont un article, qui fustige le PNR, demande au Ministre de l'Interieur de traduire ses paroles en actes en combattant le Parti National Radical ainsi que sa publication.

L'article intitulé **"Haine affichée - Récidive antisémite en Auvergne"** débute par : *« Le 6 février est une date fétiche pour l'extrême-droite : émeute anti-parlementaire de 1934 et exécution de Robert Brasillach en 1945 obligent, elle a encore manifesté le Week-end dernier ».*

Puis, relatant un évènement local : *« Au Puy-en-Velay, chef lieu de la Haute-Loire, les antisémites se sont signalés par la pose d'affiches sur du mobilier urbain à proximité de la gare. Les affiches au contenu raciste et homophobe s'en prennent violemment au préfet du département, Richard Didier, et au maire de la ville, le secrétaire d'Etat à l'emploi Laurent Wauquiez. Fait inhabituel, elles sont signées, en l'occurrence par un groupuscule «nationaliste, catholique et social», le Parti National Radical dont le vice-président John Hodgkinson habite en Ardèche voisine et a déjà été interpellé au Puy en novembre 2009 après une précédente vague de collage d'affiches qui lui a valu d'être condamné le mois dernier à 27.000 euros d'amende[1] ».*

Tout en poursuivant :

« Libérer la France de l'emprise des réseaux occultes et du lobby juif sioniste ».

« Le PNR veut "libérer la France (...) de l'emprise des réseaux occultes et du lobby juif sioniste qui œuvre à l'édification du gouvernement mondial dont le pouvoir politique serait concentré entre les seules mains d'une poignée de banquiers". Le 28 janvier, participant à la cérémonie suivant la profanation du cimetière de Cronenbourg, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, élu en Auvergne, déclarait vouloir combattre « tous les groupuscules qui cherchent à attiser la haine au mépris de nos principes, de nos valeurs (lesquels ? ndlr) *et de nos lois ». L'occasion est ici donnée de le faire en actes : le PNR est dirigé par un ancien policier et son journal, "Le National Radical", qui a publié de larges extraits des "Protocoles des Sages de Sion", est actuellement disponible dans les kiosques comme chaque trimestre.*

Comme à l'accoutumée, certains chroniqueurs politiques ne s'embarrassent pas de vains scrupules pour dénaturer les faits et la vérité.

Rappelons, s'agissant de Robert Brasillach, qu'il fut exécuté au fort de Montrouge avec un empressement surprenant le 6 février 1945 pour le seul "crime" d'avoir été l'auteur d'une œuvre dite de "politique douteuse". Assassinat exécuté sous le gouvernement provisoire de la République française du général de Gaulle qui refusa de lui accorder la grâce malgré une ultime demande de l'écrivain catholique François Mauriac.

Mais pour "Actualité juive", l'assassinat d'un poète et écrivain qui ne s'est servi que de sa plume pour seule arme de combat ne peut être qu'un sain et juste châtiment.

S'agissant de la « Haine affichée... », la raison voudrait qu'il faille se garder de confondre vitesse et précipitation.

La critique étant l'examen et l'appréciation de l'authenticité d'une chose, elle ne peut, et ne doit donc pas être confondue avec un quelconque sentiment de haine. Sinon, aucune critique ne serait admise et tout débat sérieux serait irrémédiablement condamné...

Récidive antisémite en Auvergne

Le 6 février est une date fétiche pour l'extrême-droite : émeute anti-parlementaire de 1934 et exécution de Robert Brasillach en 1945 obligent, elle a encore manifesté le week-end dernier.

Au Puy-en-Velay, chef-lieu de la Haute- les antisémites se sont signalés de manié. modeste, par la pose d'affiches sur du mo urbain à proximité de la gare. Les affiches au conten raciste et homophobe s'en prennent violemment au préfet du département, Richard Didier, et au maire de la ville, le secrétaire d'État à l'Emploi Laurent Wauquiez. Fait inhabituel, elles sont signées, en l'occurrence par un groupuscule « nationaliste, catholique et social», le Parti National-Radical dont le vice-président John Hodgkinson, habite en Ardèche voisine et a déjà été interpellé au Puy en novembre 2009, après une précédente vague de collages d'affiches qui lui a valu d'être condamné le mois dernier à 27.000 euros d'amende.

«Libérer la France de l'emprise des réseaux occultes et du lobby juif sioniste

Le PNR veut « libérer la France (...) de l'emprise des réseaux occultes et du lobby juif sioniste. qui oeuvre à l'édification du gouvernement mondial dont le pouvoir politique serait concentré entre les seules mains d'une poignée de banquiers ».Le 28 janvier, participant à la cérémonie suivant la profanation du cimetière de Cronenbourg, le ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux, élu en Auvergne, déclarait vouloir combattre « tous les groupuscules qui cherchent à attiser la haine au mépris de nos principes, de nos valeurs et de nos lois ». L'occasion est ici donnée de le faire en actes : le PNR est dirigé par un ancien policier et son journal, *Le National-Radical*, qui a publié de larges extraits des « Protocoles des Sages de Sion », est actuellement disponible dans les kiosques comme chaque trimestre.

JEAN-YVES CAMUS

Le grossier mensonge de "Actualité Juive"

Comme précisé dans la note de fin de première colonne, "Actualité Juive" prend ses désirs pour des réalités en n'hésitant pas à avoir recours au pire mensonge.

Si, effectivement, Monsieur John Hodgkinson, vice-président du Parti National Radical et délégué régional pour Rhône-Alpes-Auvergne a bien été inquiété pour des affichages politiques qui dénonçaient le soutien du Secrétaire d'Etat et Maire du Puy-en-Velay, Laurent Wauquiez, à la pédophilie en la personne du Ministre Frédéric Mitterrand et du Président Sarkozy qui l'a nommé, il n'en a pas encore été condamné pour autant ! Un recours en annulation, pour atteinte à la liberté d'expression, et abus de pouvoir du Préfet infligeant une amende administrative de 27.000 € pour apposition de 35 affiches dans la ville du Puy-en-Velay a été introduit près le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand le 5 mars 2010.

Mais "Actualité Juive" détient-elle peut-être déjà le jugement du Tribunal Administratif

L'étau se resserre jusqu'au sommet du PNR

Probablement aveuglé par son désir de plaire à n'importe quel prix à "Actualité Juive" le Préfet de la Haute-Loire, représentant de l'Etat, agissant donc sous le contrôle des ministres et du chef de l'Etat, après s'en être pris au Vice-président, tente cette fois de porter l'estocade contre le Président du Parti National Radical pour des faits qui lui sont totalement étrangers.

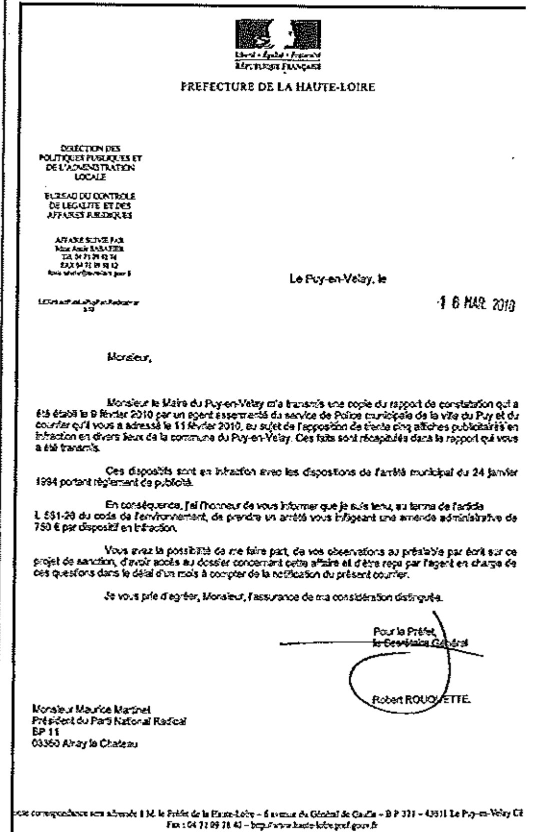
Ainsi, le Préfet répondant au vœu exprimé dans la publication juive tente-t-il, ni plus, ni moins, que d'intimider le Président du parti nationaliste en lui infligeant une amende administrative de 26.250 €.

Cette pratique, copiée sur les méthodes totalitaires, en dit long sur l'état de santé actuel de notre "démocratie" !

Cela dit, la partie n'est pas encore acquise aux apprentis dictateurs qui vont apprendre que le Parti National Radical n'est pas décidé à s'en laisser conter. En témoigne cette première réponse adressée au représentant de l'Etat !

Les échanges de courriers

– La lettre du Préfet :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

BUREAU DU CONTROLE DE LEGALITE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

AFFAIRE SUIVIE PAR

Le Puy-en-Velay, le

-1 6 MAR. 2010

Monsieur,

Monsieur le Maire du Puy-en-Velay m'a transmis une copie du rapport de constatation qui a été établi le 9 février 2010 par un agent assermenté du service de Police municipale de la ville du Puy et du courrier qu'il vous a adressé le 11 février 2010, au sujet de l'apposition de trente cinq affiches publicitaires en infraction en divers lieux de la commune du Puy-en-Velay. Ces faits sont récapitulés dans le rapport qui vous a été transmis.

Ces dispositifs sont en infraction avec les dispositions de l'arrêté municipal du 24 janvier 1994 portant règlement de publicité.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que je suis tenu, au terme de l'article L 581-26 du code de l'environnement, de prendre un arrêté vous infligeant une amende administrative de 750 € par dispositif en infraction.

Vous avez la possibilité de me faire part, de vos observations au préalable par écrit sur ce projet de sanction, d'avoir accès au dossier concernant cette affaire et d'être reçu par l'agent en charge de ces questions dans le délai d'un mois à compter de la notification du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Robert ROUQUETTE.

Monsieur Maurice Martinet
Président du Parti National Radical
BP 11
03360 Ainay le Chateau

– La réponse du Président du PNR :

Monsieur le Prefet,

Je viens d'entrer en possession de votre courrier simple daté du 16 mars 2010 qui m'informe que Monsieur Laurent Wauquiez, maire du Puy en Velay, m'aurait transmis une copie

1- Ici, "Actualité Juives" prend ses désirs pour des réalités en n'hésitant pas a avoir recours au pire mensonge. Voir la deuxième partie de

du rapport de constatation établi le 9 février 2010 par un agent assermenté du service de Police municipale de ladite ville et qu'il m'aurait adressé un courrier le 11 février 2010 au sujet de l'apposition de trente-cinq affiches publicitaires en infraction en divers lieux de la commune du Puy-en-Velay et que ces faits auraient été récapitulés dans un rapport qui m'aurait été également transmis.

Je suis au regret de vous dire que je n'ai été destinataire d'aucun des écrits précités.

Vous me dites, par ailleurs, que ces dispositifs sont en infraction avec les dispositions de l'arrêté municipal du 24 janvier 1994 portant règlement de publicité, tout en précisant que vous êtes tenu, au terme de l'article L 581-26 du Code de l'environnement, de prendre un arrêté m'infligeant une amende administrative de 750 euros par dispositif en infraction.

Vous me dites, pour terminer, que j'ai la possibilité de vous faire part de mes observations au préalable par écrit sur ce projet de sanction et que je peux avoir accès au dossier concernant cette affaire et être reçu par l'agent en charge de ces questions dans le délai d'un mois à compter de la notification du présent courrier.

Là encore, je tiens à vous informer qu'en aucun cas ce courrier ne m'a été notifié et qu'il m'a donc été de ce fait communiqué après la levée de notre boîte postale, réduisant d'autant les délais qui m'étaient impartis pour vous faire valoir mes observations.

Cela dit, l'article L581-26 susmentionné, stipule : *« Est punie d'une amende (et non d'une amende par dispositif) d'un montant de 750 euros la personne qui a apposé ou fait apposer un **dispositif** ou **matériel** visé à l'article L.581-6 »* qui stipule, lui : *« l'installation, le remplacement ou la modification des **dispositifs** ou **matériels** qui supportent la publicité sont soumis à déclaration préalable auprès du maire et du préfet dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »*

Il ressort donc nettement de ces articles cumulés que ce sont les **dispositifs** ou **matériels** qui supportent la publicité qui entrent dans la prévention de ces articles et non de quelconques prétendues affiches publicitaires qui, d'ailleurs, ne peuvent avoir aucun lien organique avec le Parti National Radical puisque ne faisant pas d'acte de commerce.

L'article L581-27 précise à son tour que : *Dès la constatation d'une publicité, d'une enseigne ou d'une préenseigne irrégulière au regard des dispositions du présent chapitre le maire ou le préfet prend un arrêté ordonnant, dans les quinze jours, soit la suppression, soit la mise en conformité avec ces dispositions, des publicités, enseignes ou préenseignes en cause, ainsi que, le cas échéant, la remise en état des lieux. Cet arrêté est notifié à la personne qui a apposé, fait apposer, ou maintenu après mise en demeure la publicité, l'enseigne ou la préenseigne irrégulière.»*

Je suis donc au regret de vous dire que cet arrêté ne m'a jamais été communiqué ni, à plus forte raison, notifié.

J'ajouterai que le texte stipule expressément qu'une copie du procès-verbal doit être adressée à la personne visée. En conséquence de quoi, je vous demande de me faire parvenir, pour plus ample informé sur cette affaire qui m'échappe totalement, copie du procès-verbal.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Maurice MARTINET

A SUIVRE

LES "SANS-PAPIERS" : LETTRE OUVERTE AUX MEDIAS.

Comme d'habitude, au sujet des étrangers, les médias font pleurer dans les chaumières !

Aux actualités de 20 heures, vous nous avez, à nouveau, sensibilisés au problème des « sans-papiers » : c'est un leitmotiv récurrent chez les journalistes... Si je comprends bien l'angoisse de ces gens de vivre dans l'insécurité du lendemain, (car moi je les fréquente 2 jours par semaine) je peux vous dire que votre reportage m'a fait bondir car vous occultez systématiquement une bonne partie du problème :

1. Les sans-papiers sont venus ici, chez nous, en connaissance de cause et en sachant qu'ils violaient les lois françaises sur l'immigration, et savaient très bien qu'ils devaient préalablement demander un visa.

2. Ils travaillent illégalement « au noir » (car il faut bien qu'ils se nourrissent) en toute connaissance de cause, mais se servent ensuite de cet alibi pour réclamer, devant vos caméras complaisantes et complices, la régularisation de leur situation : ils étalent ainsi leur mépris des lois françaises pour revendiquer leur régularisation : c'est un comble ... et en plus, encore plus incroyable, ils sont entièrement soutenus, voire organisés par des lobbies associatifs pro-immigrationnistes, faisant ainsi l'apologie de la violation de nos lois !

3. Pourquoi n'avoir pas dit aux téléspectateurs que ces gens n'étaient pas aussi malheureux que vous voulez bien le faire croire (ils étaient tous en forme et chaudement vêtus) et que :

- ils ont accès aux soins gratuits par l'AME (Aide Médicalisée d'Etat),
- ils ont droit à la CMU dans l'attente de leur régularisation (et à la carte vitale que certains considèrent comme une véritable reconnaissance de leurs droits),
- leurs enfants sont accueillis immédiatement et gratuitement dans nos écoles,
- ils obtiennent des logements par des contacts déjà en place. Certains d'entre eux, régularisés, m'ont même dit que, maintenant qu'ils étaient en règle, ils avaient beaucoup plus de mal à trouver un emploi qu'avant !

Je me permets de vous informer aussi que, pour beaucoup d'entre eux, la régularisation est un moyen d'avoir accès à beaucoup d'autres avantages sociaux (et pas forcément au travail) et qu'une fois régularisés, ils me font faire, par exemple, des dossiers MDPH pour faire reconnaître une invalidité (pour eux ou leur femme) afin de toucher l'AAH (allocation adulte handicapé) ....sans avoir à travailler...

4 .Quant aux demandes de nationalité française que je fais, elles concernent surtout des 50 ans et plus qui veulent pouvoir faire librement la navette entre leur pays du Maghreb et la France pour pouvoir se faire soigner chez nous : quelle motivation et quel amour de la France !

A titre d'exemple, je vous citerai l'histoire d'une jeune femme qui a fait venir sa mère de 80ans en France, pour 3 mois en vacances touristiques : la mère n'est jamais repartie, est devenue « sans-papier » et s'est fait opérer au titre de L'AME gratuitement d'une prothèse de la hanche ; puis elle s'est maintenue sous prétexte de soins consécutifs et a obtenu la régularisation de ses papiers. Elle sera ainsi soignée gratuitement jusqu'à la fin de ses jours alors qu'elle n'a jamais séjourné en France et n'a jamais cotisé...

Personnellement je vois ces cas à longueur d'année ; je ne suis pas assise derrière un beau bureau, grassement payée, pour diffuser des messages humanitaires ! Mais je peux vous dire qu'au rythme des entrées illégales actuelles, notre système social ne survivra pas longtemps : vous feriez bien d'y réfléchir et d'en informer les Français : ça, ce serait de l'Information...

Continuez également, pendant que vous y êtes, à jouer les outragés quand on renvoie 3 Afghans en situation irrégulière chez eux : croyez-moi, vous allez encore révolter beaucoup de téléspectateurs !

Sincères salutations

DL-Assistante sociale

La République des copains et des coquins...

La "gestion" de la plus grande région de France illustre admirablement le degré de corruption financière qui sévit dans nos instances "démocratiques".

Avec ses 6.764.664 électeurs inscrits, l'Ile-de-France ne figure certainement pas seule au palmarès de la décadence de nos institutions. Et, ce qui se pratique là, se pratique, a des degrés divers, partout ailleurs, par le jeu des complicités bien comprises entre UMP, socialistes, écologistes et communistes !

Voici quelques exemples significatifs de subventions/pots-de-vin versées à des associations "d'utilité publique "...

– Banlieue du monde : 128.500 € ;
– Black-Blanc-Beurs : 80.000 € ;
– Afrique verte : 66.000 € ;
– Hanoï comité populaire : 403.500 € ;
– Loge maçonnique du Grand Orient de France : 67.508 € ;
– SOS Racisme : 82.500 € ;
– 160.000 € pour le quotidien "Libération" ;
– 40.000 € pour former dix danseurs pédagogiques de hip hop ;
– "Immigration, développement démocratie" : 15.000 € ;
– « Forum de la jeunesse aux identités multiples » : 17.500 € ;
– « Jupes et talons » (Mouvement féministe et lesbien) : 13.500 € ;
– « L'Algérie à la Goutte d'or » : 20.000 € ;
– Financement de sept MJC en Mauritanie : 25.000 € ;
– Formation de cinéastes au Kurdistan irakien : 25.000 € ;
– Tenue de six concerts de lutherie urbaine en Afrique du Sud : 245.000 € ;
– « Participation citoyenne et démocratique en Île-de-France » (financement des partis de la majorité) : 500.000 € ;
– Rallonge de 82500 € en mars, puis de 20.000 € en mai pour SOS Racisme (véritable pompe à fric anti-française) dont les comptes de l'association venaient de passer dans le rouge ;
– 37.500 € pour un festival luttant contre les "discriminations homophobes" ...

Il serait enfin temps de mettre un terme à cette corruption généralisée !

QUAND LE "BLOC IDENTITAIRE" FAIT ALLÉGEANCE AUX MAÎTRES DU MONDE !

La politique recèle, trop souvent, de nombreuses ruses qu'il est difficile de déjouer tant la démagogie déployée par les leaders de la quasi-totalité des partis politiques est poussée à son paroxysme. Seules une réflexion approfondie et une attention toute particulière aux petites phrases peuvent jauger le véritable degré d'indépendance de tel ou tel parti politique face à telle ou telle puissance d'argent.

Le PNR, dont rien ne compromet l'indépendance, est particulièrement à son aise pour dénoncer toutes ces compromissions. Ainsi, le "Bloc Identitaire", qui fait acte de soumission aux maîtres du monde est-il particulièrement fustigé dans cet article.

Rappelons que d'après la définition qui en est faite dans Métapedia, le "Bloc Identitaire" se définit comme un Mouvement social européen prônant l'action en réseaux de tous ceux pour qui la préservation des identités historiques et charnelles (local, national, civilisationnel) est une priorité. Le "Bloc Identitaire" est favorable à l'idée d'une France des régions dans une Europe des nations. Il entend aussi mettre l'accent sur l'action sociale avec pour objectif simple d'aider les nôtres avant les autres. (Jusqu'ici, il n'y a rien à redire, c'est exactement aussi ce que prône le PNR - ndlr)

Le Bloc identitaire agit selon quatre axes : Développement du travail dans le domaine associatif (culturel, social, etc.) ; combat électoral pour développer un réseau de candidats et d'élus identitaires ; fédération d'un réseau de compétences avec mise en place de projets thématiques (Soutien scolaire, Aide à l'emploi ; conseils juridiques, etc.) ; centrale d'agitation (et boîte à idées) dont l'action se concrétise à travers des actions de lobbying.

Le Bloc identitaire, qui entend développer une communauté militante capable de peser sur la vie politique française, estime que le pouvoir ne se prend pas uniquement par la voie électorale mais également via des structures (associations, syndicats, etc.) et les supports (réseau Internet, musique, etc.) susceptibles de relayer une conception du monde. (Là encore il n'y a pas grand-chose à redire - ndlr)

Son Président est Fabrice Robert.

Le 11 mai 2009, le mouvement régionaliste "Alsace d'abord" a décidé d'officialiser son rapprochement avec le "Bloc Identitaire" en se joignant à celui-ci sous le statut de mouvement associé".

Après avoir participé sous divers noms à des élections locales, le "Bloc Identitaire" s'est transformé en parti politique lors de la "Convention identitaire 2009". Il a alors décidé d'être présent aux élections régionales de 2010 en région Midi-Pyrénées avec la liste de la Ligue du Midi, menée par Richard Roudier, en PACA avec la liste de la Ligue du Sud, menée par Jacques Bompard, et en Alsace avec la liste d'Alsace d'abord menée par Jacques Cordonnier.

Jusque-là, donc, toujours rien à redire, le "Bloc Identitaire" devient, ce qui était prévisible, un parti politique à part entière ! Mais où les choses se gâtent, c'est quand il déclare : *« Vous le savez tous, notre mouvement n'est financé que par ses propres militants. Indépendants de tout organisme et de tout mécène, il s'agit pour nous d'une garantie de notre liberté. Dès lors, votre adhésion ou don versé au Bloc Identitaire revêt un caractère particulièrement important. Grâce à vous, nous pourrons développer de nouvelles initiatives et actions ! Grâce à vous, nous ferons entendre, toujours plus fort, la voix de la résistance dans le paysage politique français ! Depuis sa fondation, le Bloc Identitaire a prouvé qu'il n'était pas un mouvement comme les autres, démontrant campagne après campagne sa capacité à investir de nouvelles voies d'action et de propagande ».*

Et d'ajouter : « *Quiconque suit régulièrement nos activités, lit nos textes, sait que le Bloc identitaire n'est ni antisémite, ni antisioniste et qu'il a relégué au magasin des antiquités politiques du XXe siècle ce que d'aucuns appellent la « question juive ».*

Pour une démonstration d'indépendance, on pourrait mieux faire !

Fabrice Robert nous referait-il le coup de l'ex-formation politique dite d'extrême droite « Occident » des Gérard Longuet, Alain Madelin, Patrick Devedjian... qui, étant financée par la CIA, avait pour mission de combattre le communisme et de défendre les intérêts israéliens ?

A cette variante près, qu'au lieu du communisme, c'est aujourd'hui l'islamisme qu'instrumentalise le "Bloc Identitaire" ! Instrumentalisation indispensable à la dissimulation des véritables raisons d'une immigration galopante et envahissante qui relève de la pure stratégie sioniste. Faut-il redire que, par définition, les Juifs sionistes sont anti-identitaires ailleurs qu'en Israël ! On voit mal, dès lors, comment on peut à la fois retrouver ses racines européennes pour les faire perdurer et se prétendre neutre vis-à-vis du puissant et néfaste lobby immigrationniste juif.

Pourquoi, alors, prétendre reléguer la « question juive » au magasin des antiquités politiques du XXe siècle ?

En lavant ainsi les Juifs sionistes de toutes leurs responsabilités, le "Bloc Identitaire" ne fait rien moins que de se vendre à nos maîtres.

Plus fort encore. Fabrice Robert ajoute : *«Nous ne sommes pas nationalistes, le nationalisme a été un drame pour l'Europe. Nous sommes populistes. »*

Comment, à propos du nationalisme affirmer une telle stupidité historique ? S'il y a bien eu un drame pour l'Europe – pourquoi d'ailleurs ne pas dire des drames pour l'Europe ? – la cause est à rechercher ailleurs que dans le nationalisme véritable qui place les nations, constituées en Etats souverains entièrement indépendants, au premier rang des valeurs politiques et sociales.

Fabrice Robert voudrait ainsi réussir le tour de force de nous faire gober qu'on pourrait être favorable à l'idée d'une France des régions dans une Europe des nations tout en étant contre le nationalisme... Comprenne qui pourra !

Quant au populisme, le terme, en soi, peut-il tenir lieu de programme ? Le populisme ne s'incarnant ni dans un type défini de régime politique ni dans des contenus idéologiques ne peut, de toute évidence, constituer un projet politique.

L'exercice d'auto-motivation de Fabrice Robert relève donc de la véritable contorsion mentale ! Et si ce revirement n'est pas un reniement et une allégeance aux maîtres du monde, on aimerait qu'on nous explique ce que c'est alors !

[Nous avons parmi nos agents — conscients et inconscients — des hommes de toutes opinions : restaurateurs de monarchies, démagogues, socialistes, anarchistes, communistes et toutes sortes d'utopistes. Nous les avons tous attelés à la besogne : chacun sape de son côté et s'efforce de renverser tout ce qui tient encore debout...]. (Protocole des sages de Sion 3 – 06)

■

Flash info du samedi 3 avril 2010.

Objet : Benoît XVI - Mgr Williamson :

L'énorme pression mise sur le Pape depuis quelques semaines ne vise qu'une chose : qu'il désavoue formellement les propos de Mgr Williamson exprimés dans la célèbre interview à une chaîne suédoise (et diffusée en Allemagne) il y a quelques mois ; le parquet allemand a décidé de poursuivre l'évêque pour avoir contrevenu au fameux paragraphe 130 ; Mgr Williamson aurait donné son accord pour venir à son procès prévu en Allemagne prochainement et il semble bien qu'il ait l'intention d'être là celui qui « persiste et signe ». La panique qui saisit les organisations khazares à ce sujet pourrait se calmer si Benoit XVI ou bien désavouait publiquement les propos de son évêque, ou bien « persuadait » celui-ci de se rétracter publiquement. Le pape Benoît XVI saura-t-il, pourra-t-il, voudra-t-il, tenir le choc ?

Le PNR les encourage dans la voie de la fermeté et de la non-capitulation face aux forces judéo-maçonniques !

COMMUNIQUÉ DU FORUM ÉTUDIANT

ÉLECTIONS DU CROUS : L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE AU NIVEAU DES RÉPUBLIQUES BANANIÈRES.

Le Forum Étudiant constate que les élections du CROUS ont - une nouvelle fois - synthétisé l'essentiel des dysfonctionnements de l'université française et de la France dans son ensemble: campagne de diabolisation hors de toute rationalité, climat de violence physique à l'égard des sympathisants avoués ou supposés du F.E, diffamations, vols de bulletins sur les tables de vote avec la complicité manifeste de certains préposés qui ne cherchaient pas à masquer leur proximité avec différents syndicats extrémistes et gauchistes..

Le Forum Étudiant étudie la possibilité d'un recours auprès du tribunal administratif, tant il est évident que la sincérité du scrutin a été altérée.

Le Forum Étudiant remercie néanmoins la centaine d'électeurs qui ont su braver les interdits de la pensée unique en votant pour une liste patriote à l'élection du CROUS de Bordeaux; ils ont contribué à poser la première pierre de la reconstruction d'une force nationale dans les universités françaises qui en ont grand besoin.

Après ce premier test de représentativité, le Forum Étudiant entend désormais être présent à l'avenir pour défendre au quotidien une université française et enracinée: que cela plaise ou non, nous sommes de retour!

Le bureau du Forum Étudiant;

Contact : forum.etudiant@hotmail.fr

Pour plus d'informations, consultez le blog : http://febordeaux.canalblog.com

HERVÉ DE CHARETTE SERAIT-IL ANTISIONISTE ?

Dernièrement, dans les questions au gouvernement, Hervé de Charette, ncien ministre des Affaires étrangè- es du gouvernement Juppé pose une uestion embarrassante à Mr Bernard Kouchner, ministre (socialiste du gou- ernement Fillon/Sarkozy de "droite") es Affaires étrangères et européen- es sur la situation à Jérusalem-Est. a question, énoncée sous la forme 'un véritable réquisitoire, a tout de expression antisioniste, ce dont se éjouit le Parti National Radical !

****

LA QUESTION D'HERVÉ DE CHARETTE

« Monsieur le Ministre, dites-nous jus- u'à quand l'Europe et avec elle la France ont supporter sans réagir la politique réac- onnaire du gouvernement israélien à l'égard u peuple palestinien.

Le gouvernement israélien décide de onstruire 1600 nouveaux logements dans la artie arabe de Jérusalem qu'Israël occupe epuis 40 ans sans aucun droit. Que fait Europe ? Rien !

La malheureuse population de Gaza st enfermée dans une vaste prison à ciel uvert où des milliers de familles sont livrées la misère au milieu des ruines laissées par guerre déclenchée par l'armée israélienne. ue fait l'Europe ? Rien !

La colonisation se poursuit inlassa- ement en Cisjordanie. Que dit l'Europe ? en !

Des milliers de Palestiniens sont déte- s dans les prisons et les camps israéliens ns jugement et sans droit. Que dit l'Eu- pe ? Rien, et toujours rien !

Monsieur le Ministre, les provocations centes du Premier ministre israélien sont tention délibérée de rendre impossible elque négociation que ce soit avec les igeants palestiniens et ont atteint un niveau 'on n'avait sans doute jamais connu dans passé. Tous, dans cette assemblée, nous souhaitons pour Israël un avenir de paix, de sécurité et de prospérité (sourire ironique de Bernard Kouchner atterré), mais nous sommes nombreux à refuser de sacrifier le peuple palestinien à l'intolérance et à l'aveuglement du gouvernement israélien d'aujourd'hui.

Je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre, parce que vous êtes le ministre qui au nom du French-doctor s'est toujours intéressé aux droits de l'homme dans le monde.

Je vous en supplie, entendez l'appel de la Palestine qui, depuis des années, subit l'injustice de l'histoire.»

LA RÉPONSE DE BERNARD KOUCHNER

« Monsieur Hervé de Charette, j'ai bien entendu votre éloquent constat. Permettez-moi de vous dire que si nous sommes d'accord, hélas, sur toutes les parties que vous avez citées aussi bien la poursuite des colonisations, dans la situation à Gaza insupportable, mais en réalité vous ne pouvez pas dire que l'Europe ne fait rien. Qu'est-ce qu'on peut faire alors que tout le temps, tous les jours, toutes les semaines, dans toutes les réunions nous sommes en train non seulement de dénoncer, mais de proposer à partir de la Conférence de Paris, avec le Premier ministre palestinien, des projets qui se poursuivent jour après jour, que la situation a changé même si elle est encore extrêmement difficile en Cisjordanie, que la situation ne change pas à Gaza et que nous avons dénoncé tout cela. Que le Président de la République a prononcé les mêmes mots à la Knesset et à Ramallah dénonçant que nous n'avons jamais accepté l'annexion de Jérusalem-Est. Nous n'avons jamais accepté la poursuite de la colonisation. Nous avons fortement dénoncé les 1200 appartements proposés, et peut-être mis en oeuvre déjà. Nous poursuivons, non seulement nous poursuivons, mais nous essayons d'être présents sur place.

Qu'est-ce qu'on peut faire d'autre, dites le moi ? Est-ce que vous avez une idée sur ce qu'on pourrait opposer pour être efficace ? »

LA SUGGESTION DU PARTI NATIONAL RADICAL

Oui, Monsieur Kouchner, nous avons, au Parti National Radical, non pas une, mais au moins deux idées à opposer à Israël pour la solution du conflit israélo-palestinien !

1) Vous pourriez, par exemple, Monsieur Kouchner, recourir à l'emploi des forces humanitaires internationales des casques bleus comme cela s'est fait à maintes reprises pour les interventions de "Desert Storm" en Irak, de "Provide Comfort" au Kurdistan, de "Restore Hope" en Somalie ou en Bosnie-Herzegovine où des soldats français de la force d'interposition ont surveillé le retrait des forces serbes hors de Sarajevo !

Faut-il vous rappeler, Monsieur Kouchner, que l'ONU a pour responsabilité principale le maintien de la paix et de la sécurité internationale en favorisant les règlements pacifiques, tout en n'excluant pas la possibilité du recours aux embargos, aux sanctions, ou à la force.

N'est-il pas clairement énoncé dans la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) que son Conseil de sécurité peut prendre des mesures coercitives pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationale. Ces mesures peuvent aller des sanctions économiques et autres sanctions jusqu'à l'intervention militaire internationale ?

2) Vous pourriez, autre suggestion, proposer le boycott des produits israéliens comme cela a été fait par Sakina Arnaud, membre de la Ligue des droits de l'homme dans la campagne Boycott-Désinvestissement-Sanction (BDS). Mesure paraissant particulièrement efficace si on en juge par la contre-offensive d'Israël et de ses amis.

Aussi, Madame Michèle Alliot-Marie, ministre d'Etat, ministre de la Justice et garde des Sceaux, s'est-elle exprimée de manière on ne peut plus claire sur cette question le 18 février, dans son discours au dîner de l'antenne bordelaise du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) : *« Je n'accepte pas que des personnes, responsables associatifs, politiques ou simples citoyens, appellent au boycott de produits au motif qu'ils sont kasher ou qu'ils proviennent d'Israël. Je souhaite que le parquet fasse preuve de davantage de sévérité à ce sujet. J'ai donc adressé une circulaire aux parquets généraux, leur demandant d'identifier et de signaler tous les actes de provocation à la discrimination. J'entends que tous les auteurs d'actes soient poursuivis dès qu'ils auront été identifiés et notamment quand les appels auront été faits sur Internet. A cet égard, je salue la détermination du parquet dans l'affaire de l'individu qui avait appelé au boycott de produits israéliens par voie d'affichettes dans un centre commercial de Mérignac.»*

L'« individu » en question n'était autre que Sakina Arnaud à qui il était reproché d'avoir apposé des autocollants sur des produits provenant de colonies israéliennes de Cisjordanie. Le grand magasin Carrefour de Mérignac avait porté plainte contre elle pour « dégradation légère ». Le parquet avait toutefois requalifié la plainte en « incitation à la discrimination raciale, nationale et religieuse » (comme quoi on ne badine pas avec cette question là). Sur cette nouvelle base, le tribunal de Bordeaux l'a condamnée, le 13 février, à une amende pénale de 1 000 euros, plus 1 euro de dommages et intérêts pour les parties civiles (l'association Avocats sans frontières de Gilles-Wiliam Goldnadel, qui vient d'être élu à la direction du Conseil représentatif des institutions juives de France, et la Chambre de commerce France-Israël) et 500 euros de frais de justice. Carrefour, en revanche, a été débouté !

Et que penser de l'aveu significatif récent de Daniel Shek, ambassadeur d'Israël en France : *« Nous encourageons des organisations à porter plainte contre les organisateurs du boycott. Nous conduisons des activités politiques à l'ambassade en liaison directe avec des ministres, des organisations, des étudiants et des consommateurs, qui se réveillent ».*

Cet aveu, Monsieur Kouchner, ainsi que les menaces proférées par Mme Alliot-Marie trahissent indéniablement l'affolement des dirigeants de l'Etat hébreu face à la menace d'un boycott des produits israéliens, et apportent la preuve de l'efficacité qu'une telle mesure aurait sur la solution de ce conflit.

Voici, Monsieur Kouchner, ce qu'il est possible et souhaitable de faire pour stopper la colonisation que poursuivent scandaleusement vos amis israéliens et pour exiger que les terres volées aux Palestiniens leur soient enfin restituées.

C'est alors à ce prix, et à ce seul prix, Monsieur Kouchner, que nous jugerons de la réelle sincérité de vos déclarations...

QUELQUES DÉCLARATIONS ÉDIFIANTES...

— SUR LA FRANC-MAÇONNERIE

▶ *« Nous allons lâcher les nihilistes et les athées et provoquer un formidable cataclysme social qui, dans toute son horreur, montrera clairement aux Nations les effets d'un athéisme absolu, origine de la sauvagerie et du sanglant chambardement. Alors, tous les citoyens obligés de se défendre contre la minorité révolutionnaire mondiale, extermineront les démolisseurs de la civilisation, et les masses déçues, dont l'esprit déiste laissé à partir de ce moment sans boussole, sera à la recherche d'une idéologie, recevra la vraie lumière grâce à la manifestation de la pure doctrine de Lucifer, enfin révélée aux yeux de tous. Manifestation qui suivra la destruction du Christianisme et de l'athéisme, simultanément soumis et détruits...».* (Albert Pike, 15 août 1871 - Maçon du 33e degré)

▶ En 1928 la Franc-Maçonnerie a adressé aux Loges du monde entier le message suivant : *« La religion ne craint pas la pointe du poignard ; mais elle peut s'écrouler sous le poids de la corruption. Ne nous lassons jamais de corrompre, servons-nous, comme prétexte, du sport, de l'hygiène, de la cure climatique. Il faut, pour corrompre, que nos garçons et nos filles pratiquent le nudisme dans le vêtement. Pour éviter la réaction, il faudra progresser méthodiquement. D'abord jusqu'au milieu du bras. Ensuite jusqu'au genou. Puis bras et jambes complètement découverts. Plus tard la partie supérieure de la poitrine, des épaules, etc, etc...».*

▶ La revue américaine «The French woman » publiait : *« Nos enfants doivent réaliser l'idéal de la nudité. De cette façon la mentalité de l'enfant sera rapidement transformée. Afin d'éviter l'opposition, le progrès doit être méthodiquement gradué : premièrement, la nudité des pieds et des jambes, ensuite la manche retournée ; plus tard, la partie supérieure de la poitrine, puis le dos. En été, ils se promèneront presque nus ».*

▶ Un manuel communiste, donnant les règles de la révolution mondiale écrivait : *« Corrompez la jeunesse, intéressez-la au sexe ».*

Et dire qu'il en est encore qui affirment que la théorie du complot n'est que le fruit d'une imagination délirante !

— SUR L'IMMIGRATION

▶ Le Premier ministre de l'Australie, John Howard a annoncé que les musulmans qui veulent vivre selon la loi de la Sharia sont priés de quitter l'Australie :

« Les immigrants, non australiens, doivent s'adapter. A prendre ou à laisser. Je suis fatigué que cette nation s'inquiète à savoir si nous offensons certains individus ou leur culture. Depuis les attaques terroristes à Bali, nous assistons à une montée de patriotisme chez la majorité des Australiens. Notre culture s'est développée depuis plus de deux siècles de luttes, d'habilité et de victoires par des millions d'hommes et de femmes qui ont recherché la liberté.

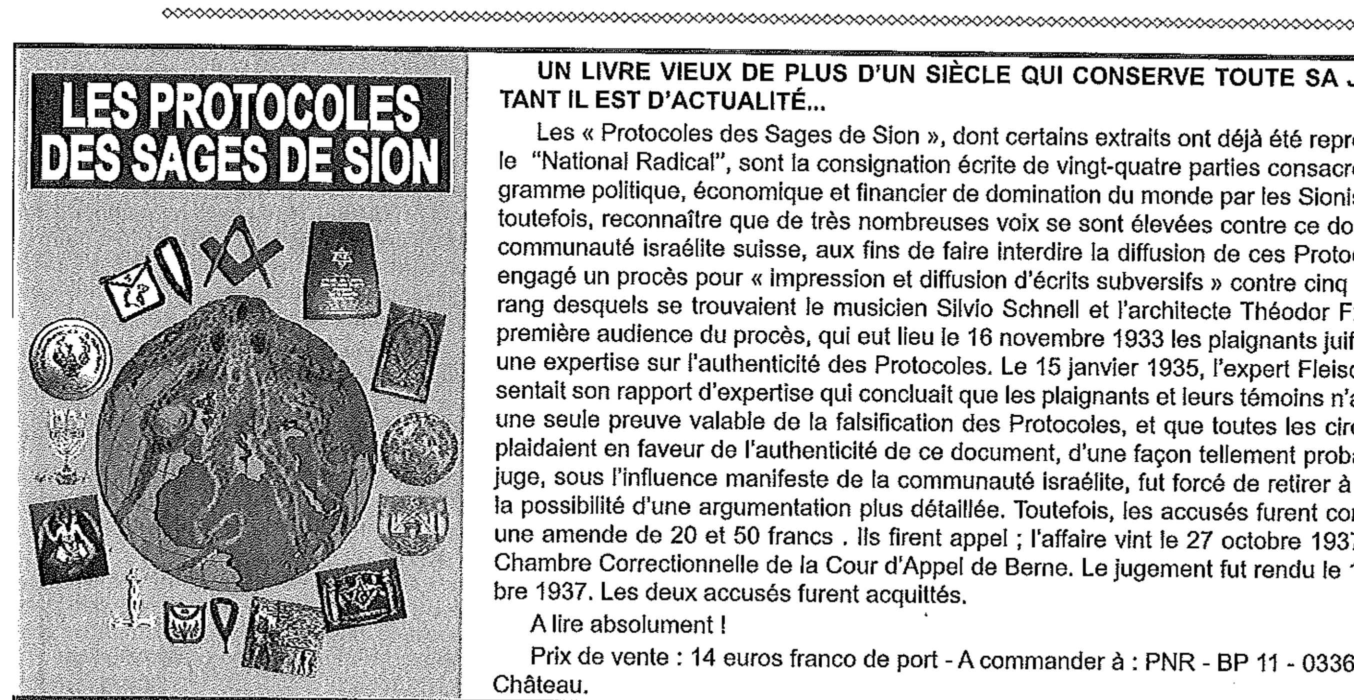
Notre langue officielle est l'anglais, pas l'espagnol, le libanais, l'arabe, le chinois, le japonais, ou n'importe quelle autre langue. Par conséquent, si vous désirez faire partie de notre société, apprenez-en la langue ! La plupart des Australiens croient en Dieu. Il ne s'agit pas d'obligation chrétienne, d'influence de la droite ou de pression politique mais c'est un fait, parce que des hommes et des femmes ont fondé cette nation sur des principes chrétiens et cela est officiellement enseigné. Il est parfaitement approprié de les afficher sur les murs de nos écoles. Si Dieu vous offense, je vous suggère alors d'envisager une autre partie du monde comme votre pays d'accueil, car Dieu fait partie de notre culture.

Nous accepterons vos croyances sans poser de question. Tout ce que nous vous demandons c'est d'accepter les nôtres et de vivre en harmonie pacifiquement avec nous. Ici, c'est notre pays, notre terre et notre style de vie et nous vous offrons l'opportunité de profiter de tout cela. Mais si vous en avez assez de vous plaindre, de vous en prendre à notre drapeau, notre engagement, nos croyances chrétiennes ou de notre style de vie, je vous encourage fortement à profiter d'une autre grande liberté australienne : le droit de partir.

Si vous n'êtes pas heureux ici, alors partez. Nous ne vous avons pas forcés à venir ici. Vous avez demandé à être ici. Alors, acceptez le pays qui vous a acceptés.

Peut-on espérer qu'un François Fillon puisse un jour tenir pareils propos ?

◇◇



UN LIVRE VIEUX DE PLUS D'UN SIÈCLE QUI CONSERVE TOUTE SA JEUNESSE TANT IL EST D'ACTUALITÉ...

Les « Protocoles des Sages de Sion », dont certains extraits ont déjà été reproduits dans le "National Radical", sont la consignation écrite de vingt-quatre parties consacrées au programme politique, économique et financier de domination du monde par les Sionistes. Il faut, toutefois, reconnaître que de très nombreuses voix se sont élevées contre ce document. La communauté israélite suisse, aux fins de faire interdire la diffusion de ces Protocoles, avait engagé un procès pour « impression et diffusion d'écrits subversifs » contre cinq Suisses au rang desquels se trouvaient le musicien Silvio Schnell et l'architecte Théodor Fischer. A la première audience du procès, qui eut lieu le 16 novembre 1933 les plaignants juifs exigèrent une expertise sur l'authenticité des Protocoles. Le 15 janvier 1935, l'expert Fleischauer présentait son rapport d'expertise qui concluait que les plaignants et leurs témoins n'avaient pas une seule preuve valable de la falsification des Protocoles, et que toutes les circonstances plaidaient en faveur de l'authenticité de ce document, d'une façon tellement probante que le juge, sous l'influence manifeste de la communauté israélite, fut forcé de retirer à la défense la possibilité d'une argumentation plus détaillée. Toutefois, les accusés furent condamnés à une amende de 20 et 50 francs . Ils firent appel ; l'affaire vint le 27 octobre 1937 devant la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel de Berne. Le jugement fut rendu le 1er novembre 1937. Les deux accusés furent acquittés.

A lire absolument !

Prix de vente : 14 euros franco de port - A commander à : PNR - BP 11 - 03360 Ainay-le-Château.

INTERNET placé sous contrôle de la police de la pensée

Au nom de la lutte contre le crime informatique, la France, après avoir ratifié la Convention sur la cybercriminalité adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 8 novembre 2001 vient de signer le protocole additionnel relatif à l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques.

*****

Ainsi, la boucle est bouclée. Prétextant lutter contre certaines formes de criminalité utilisant l'ordinateur, tous les supports de nos libertés d'expression sont maintenant placés sous la haute surveillance de la police de la pensée !

Nous reproduisons, ci-dessous, les questions abordées dans la Convention initiale signée en 2001, dont le contenu n'est soumis à aucune critique, puis, en deuxième partie, de larges extraits du protocole additionnel qui interdit toutes opinions critiques vis-à-vis des tabous officiels.

1ère PARTIE

INTRODUCTION (Convention sur la cybercriminalité)

Les nouvelles technologies bousculent les principes juridiques existants. L'information et la communication circulent plus facilement que jamais à travers le monde. Les frontières ne peuvent plus s'y opposer. De plus en plus souvent les délinquants se trouvent dans des lieux fort éloignés de ceux où leurs actes produisent leurs effets. Or, les lois internes ne sont généralement applicables qu'à un territoire donné. Aussi les solutions aux problèmes posés relèvent-elles du droit international, ce qui nécessite l'adoption d'instruments juridiques internationaux adéquats. La présente Convention se propose de relever le défi ainsi posé, en tenant dûment compte de la nécessité de respecter les droits de l'homme dans la nouvelle société de l'information.

Le mandat spécifique du nouveau comité était le suivant :

Titre 1 – Infractions contre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et systèmes informatiques :

- Article 2 – Accès illégal.
- Article 3 – Interception illégale.
- Article 4 – Atteinte à l'intégrité des données.
- Article 5 – Atteinte à l'intégrité du système.
- Article 6 – Abus de dispositifs.

Titre 2 – Infractions informatiques.

- Article 7 – Falsification informatique.
- Article 8 – Fraude informatique.

Titre 3 – Infractions se rapportant au contenu.

- Article 9 – Infractions se rapportant à la pornographie enfantine :

1 — Chaque Partie adopte les mesures législatives et autres qui se révèlent nécessaires pour ériger en infraction pénale, conformément à son droit interne, les comportements suivants lorsqu'ils sont commis intentionnellement et sans droit :

a) la production de pornographie enfantine en vue de sa diffusion par le biais d'un système informatique ;

b) l'offre ou la mise à disposition de pornographie enfantine par le biais d'un système informatique ;

c) la diffusion ou la transmission de pornographie enfantine par le biais d'un système informatique ;

d) le fait de se procurer ou de procurer à autrui de la pornographie enfantine par le biais d'un système informatique ;

e) la possession de pornographie enfantine dans un système informatique ou un moyen de stockage de données informatiques.

2 — Aux fins du paragraphe 1 ci-dessus, le terme « pornographie enfantine » comprend toute matière pornographique représentant de manière visuelle :

a) un mineur se livrant à un comportement sexuellement explicite ;

b) une personne qui apparaît comme un mineur se livrant à un comportement sexuellement explicite ;

c) des images réalistes représentant un mineur se livrant à un comportement sexuellement explicite.

3 — Aux fins du paragraphe 2 ci-dessus, le terme « mineur » désigne toute personne âgée de moins de 18 ans. Une Partie peut toutefois exiger une limite d'âge inférieure, qui doit être au minimum de 16 ans.

4 — Une Partie peut se réserver le droit de ne pas appliquer, en tout ou en partie, les paragraphes 1, alinéas d. et e, et 2, alinéas b. et c.

Titre 4 – Infractions liées aux atteintes à la propriété intellectuelle et aux droits connexes.

- Article 10 – Infractions liées aux atteintes à la propriété intellectuelle et aux droits connexes

Titre 5 – Autres formes de responsabilité et de sanctions.

- Article 11 – Tentative et complicité.
- Article 12 – Responsabilité des personnes morales.
- Article 13 – Sanctions et mesures.

2ème PARTIE

Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité, relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques

INTRODUCTION

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 la communauté internationale a réalisé des progrès importants dans la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Des règles ont été adoptées aux niveaux national et international et un certain nombre d'instruments internationaux de protection des droits de l'homme a été mis en place, notamment la Convention internationale de New York de 1965 sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale (CERD) qui a été élaborée dans le cadre des Nations Unies. En dépit de ces progrès, le rêve d'un monde sans haine ni discrimination raciale ne s'est que partiellement concrétisé.

Le Comité des Ministres a donc confié au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), et notamment à son Comité d'experts sur l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe par le biais de systèmes informatiques (PC-RX), le soin de rédiger un projet de protocole additionnel, instrument juridique obligatoire ouvert à la signature et à la ratification des Parties contractantes à la Convention, pour traiter en particulier des questions suivantes :

i. la définition et l'étendue d'éléments en vue de l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe commis à travers les réseaux informatiques, y compris la production, l'offre, la diffusion ou d'autres formes de dissémination de matériels ou de messages avec un tel contenu, à travers les réseaux informatiques ;

ii. la mesure dans laquelle les dispositions de droit matériel, procédural et de coopération internationale contenues dans la Convention sur la cybercriminalité s'appliquent aux enquêtes et aux poursuites relatives aux infractions à établir dans le Protocole additionnel.

Ce protocole comporte un élargissement de la portée de la Convention, y compris de ses dispositions sur le fond, la procédure et la coopération internationale, de manière à couvrir également les infractions concernant la propagande raciste et xénophobe. Ainsi, outre l'harmonisation des éléments de droit matériel concernant ces comportements, le Protocole vise à améliorer la possibilité qu'ont les Parties d'utiliser dans ce domaine les moyens de coopération internationale prévus par la Convention.

COMMENTAIRES CONCERNANT LES ARTICLES DU PROTOCOLE

Chapitre I – Dispositions communes

Article 1 – Objet

8. Le but du présent Protocole est de compléter, pour les Parties au Protocole les dispositions de la Convention par l'incrimination des actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais des systèmes informatiques. **Les dispositions du Protocole ont un caractère obligatoire.** Pour satisfaire à ces obligations, les Etats parties doivent non seulement promulguer une législation appropriée, mais aussi veiller à ce qu'elle soit correctement mise en œuvre.

Article 2 – Définition

Paragraphe 1 - « Matériel raciste et xénophobe »

11. L'article 10 de la CEDH reconnaît le droit à la liberté d'expression, qui inclut la liberté d'avoir une opinion et de recevoir et de transmettre des informations et des idées. Comme l'a précisé la Cour dans sa jurisprudence « l'article 10 de la CEDH vaut non seulement pour les « informations » ou «idées» accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population ». Toutefois, la Cour a établi que les actions des Etats visant à restreindre le droit à la liberté d'expression étaient justifiées au regard du paragraphe 2 de l'article 10 de la CEDH, notamment lorsque

Suite à la page 16

INTERNET placé sous contrôle de la police de la pensée

(Suite de la page 15)

ces idées et ces expressions portent atteinte aux droits des tiers. Ce Protocole, sur la base des instruments nationaux et internationaux, établit dans quelle mesure la diffusion d'expressions et d'idées racistes et xénophobes porte atteinte aux droits des individus.

12. La définition contenue à l'article 2 fait référence au matériel écrit (par exemple, textes, livres, magazines, déclarations, messages, etc.), aux images (par exemple, illustrations, photos, dessins, etc.) ou à toute autre représentation d'idées ou de théories, de nature raciste et xénophobe, dans un format tel qu'il puisse être conservé, traité et transmis par le biais d'un système informatique.

LE PUR PROCÈS D'INTENTION

13. La définition contenue à l'article 2 de ce Protocole se **réfère à un comportement auquel le contenu du matériel peut mener, plutôt qu'à l'expression de sentiments/de convictions/d'aversions contenue dans le matériel en question**. La définition est fondée, dans la mesure du possible, sur les définitions et les documents nationaux et internationaux existants (NU, UE).

Article 6 – Négation, minimisation grossière, approbation ou justification du génocide ou des crimes contre l'humanité.

39. Ces dernières années, diverses affaires ont été traitées par des tribunaux nationaux où des personnes (dans le public, dans les médias, etc.) ont élaboré des idées ou des théories visant à minimiser, nier ou justifier les crimes graves commis au cours de la Seconde Guerre mondiale (en particulier l'Holocauste). La motivation de tels comportements est souvent présentée sous le prétexte de la recherche scientifique, alors qu'en réalité, le but exact est de soutenir et d'encourager la motivation politique qui avait donné lieu à l'Holocauste.

De plus, ces comportements ont aussi inspiré ou même stimulé et développé les activités illégales de groupes racistes et xénophobes, y compris par le biais de systèmes informatiques. L'expression de ces idées insulte (la mémoire de) toute personne qui a été victime de l'Holocauste, ainsi que leur famille. Elle porte en outre atteinte à la dignité de la communauté humaine.

40. L'article 6 du Protocole, qui a une structure similaire à celle de l'article 3, traite ce problème. Les rédacteurs s'entendent qu'il est important d'incriminer toute expression qui nie, minimise de manière grossière, approuve ou justifie des actes constitutifs de génocide ou de crimes contre l'humanité, tels que définis par le droit international et reconnus comme tels par une décision finale et définitive du Tribunal militaire international établi par l'accord de Londres du 8 avril 1945.

Ceci à cause du fait que les actes qui ont donné lieu à des génocides et à des crimes contre l'humanité, se sont déroulés entre 1940 et 1945. Toutefois, les rédacteurs ont relevé que, depuis lors, d'autres cas de génocide et de crimes contre l'humanité, qui étaient motivés par des idées et des théories de nature raciste et xénophobe, ont été perpétrés.

Les rédacteurs ont dès lors considéré qu'il était nécessaire de ne pas limiter le champ d'application de cette disposition aux seuls crimes commis par le régime nazi pendant la Seconde Guerre mondiale, et établis comme tels par le Tribunal de Nuremberg, mais de l'étendre aussi aux génocides et crimes contre l'humanité constatés par d'autres tribunaux internationaux établis après 1945 par des instruments internationaux pertinents (par exemple, des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, des traités multilatéraux, etc.).

De tels tribunaux pourraient être, par exemple, les Tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie, pour le Rwanda, la Cour Pénale Internationale. Cet article permet de se référer à des décisions finales et obligatoires de tribunaux internationaux futurs, dans la mesure où la juridiction de tels tribunaux est reconnue par la Partie à ce Protocole.

41. Cette disposition vise à poser clairement le principe que des faits, dont la vérité historique a été judiciairement établie, ne puissent pas être niés, minimisés de manière grossière, approuvés ou justifiés pour soutenir ces théories et ces idées détestables.

QUAND L'HOLOCAUSTE JUSTIFIE L'ATTEINTE A L'UN DES DROITS LES PLUS SACRÉS

42. La Cour européenne des Droits de l'Homme a d'ailleurs indiqué clairement que la négation ou la révision de « faits historiques clairement établis – tel que l'Holocauste – [...] se verrait soustraite par l'article 17 à la protection de l'article 10 » de la CEDH ***— Rappelons que l'article 10 de la CEDH reconnaît le droit à la liberté d'expression, qui inclut la liberté d'avoir une opinion et de recevoir et de transmettre des informations et des idées. Comme l'a précisé la Cour dans sa jurisprudence « l'article 10 de la CEDH vaut non seulement pour les « informations » ou «idées» accueillies avec faveur ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population » —.***

43. Le paragraphe 2 de l'article 6 donne la faculté aux Parties (i) soit d'exiger, à travers une déclaration, que la négation ou la minimisation grossière mentionnée au paragraphe 1 de l'article 6, soient commises avec l'intention d'inciter à la haine, à la discrimination ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes, en raison de la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, ou la religion dans la mesure où cette dernière sert de prétexte à l'un ou l'autre de ces éléments, (ii) soit de formuler une réserve, qui leur permettrait de ne pas appliquer, en tout ou en partie, cette disposition.

******

Ainsi, au nom de la mythique lutte contre le racisme et la xénophobie, des minorités invisibles imposent leur despotisme en restreignant encore davantage la liberté d'expression.

On se croirait projeté au 17è siècle quand Richelieu, par une ordonnance de 1629, chargea le chancelier et le garde des Sceaux de faire examiner tous les ouvrages destinés à l'impression avant de leur accorder le « Privilège du roi », c'est-à-dire d'accorder l'autorisation de paraître. La pensée, la critique, le commentaire étaient soumis à l'arbitraire et ne jouissaient plus d'aucune liberté. Le moindre écrit rendu public qui n'avait pas obtenu au préalable ce fameux « Privilège du roi » était un crime.

De pareilles pratiques aboutirent à d'innombrables abus. Toute liberté d'expression fut bannie et la moindre entorse à cette interdiction fut vigoureusement condamnée.

Sommes-nous, alors, définitivement sortis de l'époque des Lumières pour entrer dans celle des ténèbres ?

Attention, ne comparons pas la France à la Chine ! L'Empire du Milieu censure, le pays des Droits de l'Homme, lui, filtre... Nuance !